

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ACADEMIE DE LILLE

**RAPPORT DES EPREUVES
DES CONCOURS EXTERNE ET 3^{ème} VOIE
DE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS DES ECOLES**

SESSION 2006

**Sujets et commentaires
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

PROFESSEURS DES ECOLES

**CONCOURS EXTERNE
ET
TROISIEME VOIE 2006**

**Thierry CHARNAY
Président du jury
Universite Charles de Gaulle Lille 3**

SOMMAIRE

Rapport introductif		05
Epreuves d'admissibilité		
Français	Sujet	11
	Rapport	21
Mathématiques	Sujet	27
	Rapport	35
Dominante Histoire-Géographie	Sujet	41
	Rapport	49
Dominante Sciences-Technologie	Sujet	51
	Rapport	59
Epreuves d'admission		
Epreuve Orale Pre-Professionnelle	Rapport	65
Langues vivants	Rapport	97
Education Physique et Sportive	Rapport	107
 <u>Concours de recrutement de professeurs des écoles (Session 2007)</u> <u>Definitions des épreuves, programmes, notes de commentaires et de cadrage</u>		
Epreuve d'admissibilité		127
Epreuve d'admission		143

RAPPORT GENERAL 2006

Le nouveau Concours a été mis en place cette année, causant un certain nombre de désagréments tant aux candidats qu'aux membres des Commissions malgré la compétence des services rectoraux et la bonne volonté de tous. Nous pensons pouvoir y remédier en 2007 mais la complexité des épreuves est un obstacle majeur.

Au plan quantitatif, les candidats présents aux épreuves écrites étaient au nombre de 4317, en légère baisse par rapport à 2005 (4579) mais plus qu'en 2004 (4081). Le nombre de postes est également en diminution mais reste significatif : 948 en 2004, 897 en 2005 et 839 en 2006 ; le nombre de postes, pour la session 2007, est de 805 en externe et de 53 en troisième voie.

Les trois matières de l'épreuve écrite (français, maths, histoire-géo et sciences-technologie) sont à note éliminatoire (5 et en dessous/20). Français et maths ont éliminé respectivement 496 et 392 candidats (autour de 10%), alors que la nouvelle épreuve d'histoire et de sciences, qu'on prévoyait difficile, a causé une véritable hécatombe, provoquant l'élimination de 937 candidats (21,70% !). L'oral d'entretien n'a en fin de compte éliminé que 189 candidats, environ 10% des admissibles, l'EPS 3 et les langues aucun. Des efforts notables sont donc à faire dans la préparation des sciences notamment ; les futurs candidats sont conviés à consulter attentivement les rapports des jurys concernés et à suivre leurs conseils.

Signalons également que sur les 1779 candidats PE1 présents formés par l'IUFM Nord-Pas-de-Calais, 585 ont été admis soit 32,9%, mais sur le nombre de postes mis au concours le pourcentage remonte à 69,72%, ce qui est tout fait honorable et laisse tout de même une chance aux candidats qui n'ont pu emprunter la voie royale de l'IUFM.

Quant au rapport masculin/féminin, les années se suivent et se ressemblent : non seulement peu d'hommes se présentent au Concours (20,40%), mais ils réussissent moins bien que les femmes à l'écrit (17,78 % d'admissibles) et encore moins bien l'oral (15,41%). La tendance à la féminisation de la profession ne fait que s'accroître et nous ne pouvons que le constater. Néanmoins nous pouvons encourager les hommes à se présenter plus nombreux avec une meilleure préparation pour avoir des chances de réussite à un Concours plus difficile pour eux. Globalement, les résultats du Concours externe sont satisfaisants, la moyenne du dernier admis est de 11,64, ce qui signifie que la préparation est bonne et le recrutement de qualité, du moins nous l'espérons étant donné la difficulté et le niveau des épreuves.

Il n'en va pas de même du 3^{ème} concours (troisième voie) ouvert cette année à des candidats qui ne répondaient pas aux critères de diplôme. Les résultats ont été catastrophiques. En effet, le nombre d'admissibles est de 78 seulement sur 201 tant les copies ont été médiocres et la préparation bâclée pour un grand nombre, la moyenne du dernier admis est de 9,44. Nous nous devons de rappeler aux futurs candidats que passer un concours n'est pas une distraction, mais une activité sérieuse qui demande des efforts et du travail donc du temps ; si ces conditions ne sont pas réunies, mieux vaut s'abstenir.

D'année en année les conseils que nous prodiguons aux candidats ne changent pas, notamment ceux qui concernent la maîtrise obligatoire de la langue française et l'esprit critique, nous les renvoyons donc à nos rapports précédents toujours aussi pertinents malgré les changements intervenus dans le Concours.

Pour finir, j'incite les futurs candidats à bien lire les instructions officielles régissant le Concours que nous avons placées à la suite des rapports disciplinaires ainsi qu'à lire avec attention ces rapports afin d'en tirer profit pour leur préparation au Concours. Au plan matériel, nous recommandons aux candidats de s'organiser afin d'arriver suffisamment tôt aux épreuves car aucun retard n'est toléré.

Nous terminons en remerciant vivement tous les examinateurs et correcteurs de différents statuts qui ont collaboré avec dévouement et diligence aux différentes étapes du Concours, et ont ainsi permis son parfait déroulement, malgré une sollicitation plus forte cette année de changement, dans le but de recruter de futurs enseignants de qualité. Nous remercions spécialement les Présidents des diverses Commissions qui ont eu à superviser les différentes épreuves dans leur nouveauté. Nous remercions tout particulièrement les chefs d'établissement qui ont accueilli très chaleureusement avec un grand dévouement l'oral du Concours : M. Specq, Proviseur du Lycée Fénelon Lille, Mme Delannoy, Proviseur du lycée Rostand à Roubaix, M. Marin Directeur du Centre IUFM de Douai. Nous tenons enfin à remercier, avec mention spéciale, le personnel du Rectorat de Lille, et plus particulièrement Mme Sabin, Messieurs Lemaire, Courmont et Syrota pour la mise en place et le bon déroulement des épreuves d'un Concours devenu plus complexe que jamais.

Thierry Charnay

Président du Jury général

Enseignant-chercheur Université Charles de Gaulle Lille 3

RESULTATS DU CONCOURS

<i>Pré-inscrits</i>	<i>Inscrits</i>	<i>Présents</i>	<i>Admissibles</i>	<i>Admis</i>	<i>Liste compl.</i>	<i>% d'admis</i>	<i>Moyenne du dernier admissible</i>	<i>Moyenne du dernier admis</i>
8216	7039	4518	1872	890	100	19,7	9	10,5

NIVEAU DE FORMATION DES CANDIDATS

<i>TYPES DE DIPLOMES</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>ADMISSIBLES</i>	<i>ADMIS</i>
LICENCE	3368	1441	673
MAITRISE	633	244	114
DIPLOME POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	61	36	13
DIPLOME D'INGENIEUR	28	15	10
DIPLOME ADMINISTRATION PUBLIQUE	8	3	
DIPLOME GRANDES ECOLES	12	2	1
DIPLOME POSTSECONDAIRE +4 ANS	7	1	
DIPLOME POSTSECONDAIRE +3 ANS	37	14	7
TITRES HOMOLOGUES NIVEAU 1 OU 2	25	6	3
DISP. TITRE (MERE/PERE 3 ENFANTS)	132	29	16
AUTRES TITRES AUTORISES	207	81	53
TOTAL	4518	1872	890

COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION

PRESIDENT :

M. CHARNAY Thierry, Maître de conférences à l'université Charles de Gaulle de LILLE 3

VICE-PRESIDENTS :

M. SOUSSAN Michel, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord

M. POLVENT Jean-Pierre, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais

MEMBRES :

MME BLONDEAU Christine	Professeure UFR S.T.A.P.S.
M. BOURDEAU Philippe	I.A. - I.P.R. - I.A.62
M. CONDAMINES Thierry	Maître de Conférences Université d' AMIENS
M. COTELLE Jacques	Inspecteur de l'Education Nationale
M. DAMBLANT Jérôme	Professeur IUFM - AMIENS
M. DAUNAY Bertrand	Maître de Conférences Université de LILLE 3
M. DORMOY Denis	Professeur IUFM - AMIENS
MME DUCHATEAU Fabienne	Conseillère Pédagogique
M.DUCOURANT Vincent	Conseillère Pédagogique
MME FAUX Christine	Conseillère Pédagogique
M. KHELKHAL Mohamed	Maître de conférences Université de LILLE 1
MME MONIN Sylvie	Inspectrice de l'Education Nationale
M. MORZEWSKI Christian	Professeur des Universités - ARRAS-ARTOIS
M. SCHLANSER Gino	Inspecteur de l'Education Nationale
M. SOUALLE Gilbert	I.A.-I.P.R. - I.A.- 59
MME TAYLOR Suzanne	Inspectrice de l'Education Nationale
MME THIRARD Marie-Agnes	Professeur des Université Lille 3
MME VANCOMPERNOLLE Michèle	Inspectrice de l'Education Nationale

Arrêté rectoral du 10 mai 2006

RAPPORT DU JURY DE FRANÇAIS CRPE ET 3^E VOIE 2006

CONSIDERATIONS GENERALES

Une nouvelle épreuve

Dans le cadre de la modification du concours de recrutement des professeurs des écoles, l'épreuve de français a changé à la session 2006 du concours. Voici le descriptif de la nouvelle épreuve (arrêté du 10 mai 2005, publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 21 du 26 mai 2005) :

À partir d'un dossier composé de textes et de documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le candidat :

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.

Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient : 3.
L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

Une note de service précise le programme de l'épreuve (note de service n° 2005-083 du 16 mai 2005, publiée également dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 21 du 26 mai 2005) :

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

Programme de français

- Langue et discours, langage oral et langage écrit (l'ensemble des notions sur le discours doit s'appuyer sur une compréhension minimale des distinctions énonciation et énoncé, système d'énonciation, langage, métalangage, qui ne sont pas au programme de l'école primaire).
- Repères sur le développement du langage oral (langage d'action, langage d'évocation).
- Les dimensions fonctionnelles et culturelles de l'écrit, les usages scolaires de l'écriture.
- L'acte de lecture : aspects psychologiques et sociologiques.
- L'apprentissage de l'écrit (lecture et écriture) dans les différents cycles de l'école primaire.
- La lecture des textes littéraires.
- Système phonologique du français.
- Système orthographique du français.
- Morphologie du français, syntaxe dans la phrase et dans le texte.
- Le lexique (points de vue sémantique et morphologique).
- Écriture, production de textes, textes utilisés dans les différents champs disciplinaires de l'école primaire.
- Les troubles du langage.

Une note de commentaires (également datée du 16 mai 2005 et encore publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 21 du 26 mai 2005) précise :

L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise de la langue française et la capacité de compréhension, ainsi que l'aptitude à composer et à rédiger, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement du français à l'école primaire ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

La question complémentaire trouve obligatoirement son origine dans le dossier proposé. Elle peut porter sur :

1. la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
2. la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
3. l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves.

Enfin, des éléments de cadrage de la nouvelle épreuve sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/epreuve/francais.htm>) :

Le dossier servant de support à l'épreuve doit être constitué de textes (3 ou 4) et de documents relatifs à l'enseignement, tous les éléments étant numérotés. Ce dossier, qui au total comporte 5 à 8 pages, a trait à un ou à plusieurs points du programme du CRPE et doit présenter une unité thématique.

- Les textes sont issus de la recherche ou de sa vulgarisation ou extraits de textes officiels ; chacun d'eux, écrit dans une langue accessible, sans coupure interne, doit présenter une cohérence et une argumentation repérables par le candidat ; l'ensemble des textes ne doit pas dépasser quatre pages ;

– Les documents (extraits de manuels, productions d'élèves, transcriptions de séances de classe, travail préparatoire du maître, épreuves d'évaluation...) doivent permettre au candidat de mettre en relation les textes du dossier avec une ou des situation(s) d'enseignement.

Le sujet proposé doit comporter trois parties :

1. Une question relative au dossier introduisant un travail de synthèse (8 points sur 20).

Cette question porte sur tout ou partie du dossier. Elle délimite la problématique et précise les textes ou documents qui doivent être obligatoirement pris en compte par le candidat.

Le développement attendu est de 3 à 4 pages.

2. Un thème de grammaire qui peut faire l'objet d'une ou plusieurs questions (4 points sur 20).

L'étude prend pour support un ou plusieurs éléments du dossier. Le terme grammaire sera compris selon la définition du dictionnaire Le Nouveau Petit Robert : « Étude systématique des éléments constitutifs d'une langue. », c'est-à-dire que, conformément au programme du CRPE, la question peut porter sur le système phonologique, la syntaxe dans la phrase et dans le texte, la morphologie, le lexique, le système orthographique du français ou toute autre notion mentionnée dans la note de service 2005-083.

Il s'agit de s'assurer que les candidats dominent suffisamment les notions essentielles qui rendent compte du fonctionnement de la langue pour pouvoir les intégrer à leur enseignement futur. Il leur sera demandé de mobiliser leurs connaissances pour définir, classer, décrire des faits de langue, en justifiant les choix effectués. L'épreuve peut s'appuyer, par exemple, sur le relevé et l'analyse d'occurrences dans un texte, la rectification et l'analyse d'erreurs d'élèves, les transformations d'un énoncé (phrases ou extrait de texte)....

Cette partie de l'épreuve appelle un développement relativement court.

3. Une question complémentaire (8 points sur 20).

À propos d'une ou de plusieurs notions traitées dans le dossier, il sera demandé au candidat de développer une réflexion sur une situation d'enseignement. On n'attend pas que cette réflexion sur le traitement des situations professionnelles soit totalement aboutie. Le candidat devra néanmoins faire preuve de connaissances suffisantes pour, par exemple :

- analyser des productions d'élèves et situer la place et le niveau de traitement de la notion ;
- comparer des extraits de manuels et faire un choix raisonné d'activités ;
- choisir parmi des supports proposés (ensemble d'exercices...) ceux qui sont pertinents pour l'enseignement de la notion à un niveau donné, et en organiser l'utilisation en justifiant les choix et l'enchaînement des activités ;
- analyser une mise en situation à l'école maternelle ou à l'école élémentaire (par exemple, transcription d'un dialogue à l'école maternelle, projet d'écriture, épreuves d'évaluation, préparations d'un enseignant...) d'une ou de plusieurs notions relatives au français.

La question complémentaire peut concerner au choix l'un des trois cycles de l'école primaire, ou bien introduire une réflexion sur l'approche longitudinale d'une notion. Elle peut intégrer une perspective transversale, liant le français à un autre champ disciplinaire ou domaine d'activités.

Elle peut être décomposée en sous-questions.

La qualité de l'argumentation et les qualités d'écriture seront évaluées tout au long de l'épreuve.

Remarques générales sur le sujet de la session de 2006

Le sujet de la session de 2006 a été réalisé par une commission nationale et ne concernait pas que l'académie de Lille. Il portait sur l'apprentissage du langage oral à l'école maternelle. Le sujet était cohérent : les textes de la synthèse et la question complémentaire portaient sur le même objet.

Cette articulation de la synthèse et de la question complémentaire sont à la fois une aide et une exigence pour le candidat :

- c'est une aide, dans la mesure où les textes de la synthèse permettent de soutenir la réflexion théorique sur la situation proposée à l'analyse dans la question complémentaire ;
- c'est en même temps une exigence : le candidat doit pouvoir montrer en quoi les approches théoriques de la synthèse éclairent la situation à analyser.

Comme dans les rapports précédents, il faut souligner la nécessité de traiter la question complémentaire en établissant explicitement les liens qui l'unissent, quand c'est le cas, à la synthèse : les copies (encore trop peu nombreuses) qui ont répondu à cette exigence de l'épreuve ont été valorisées.

Rappelons encore que l'épreuve est aussi destinée à mettre en évidence chez le candidat « la maîtrise de la langue française et la capacité de compréhension, ainsi que l'aptitude à composer et à rédiger » (note du 16 mai 2005). C'est dire que la qualité de l'expression – qui se mesure à la clarté du propos, au choix d'un vocabulaire adéquat, à une syntaxe et une orthographe correctes – était un critère d'appréciation non négligeable des copies.

SYNTHESE (8 POINTS)

Il est attendu des candidats qu'ils proposent un développement construit de manière équilibrée. ce dernier doit être organisé : la synthèse n'est ni une succession de résumés, ni une juxtaposition de citations ; les rapprochements, complémentarités et divergences sont signalées. Le guidage du lecteur doit être assuré : présence de transitions ou de phrases annonces, identification des sources des propos, présence d'articulations logiques, présence possible d'intertitres).

Le jury attendait, concernant la synthèse à rédiger, qu'elle mette en valeur les éléments suivants :

- la portée différente des trois textes :
- approche générale valide pour toute l'école maternelle pour le texte 1,
- texte centré sur les plus jeunes enfants et ce qui est, pour eux, la priorité pour le texte 2,
- texte relatif à une fonction du langage (le langage comme instrument d'exploration du monde) pour des enfants ayant déjà quelques acquis langagiers pour le texte 3 ;
 - la distinction entre langue et langage et la priorité, à l'école maternelle, au langage oral (de la pratique à l'entraînement et aux premières prises de conscience) – texte 1 ;
 - des fonctions du langage qu'il convient de faire pratiquer pour les développer :
- communication (s'inscrire dans un réseau d'échanges; comprendre et se faire comprendre –les 3 textes),
- expression (intention de transmettre et de se faire comprendre – textes 1 et 2) ; liens avec les autres formes d'expression dont le langage se distingue par son efficacité pour la communication,
- représentation du monde (vocabulaire acquis par questionnement et exploration du monde – texte 3) ;
 - les caractéristiques des activités et des situations qu'il appartient au maître de mettre en place :
- le langage est inscrit dans la totalité des activités de la classe – textes 1 et 2 –, en priorité dans l'action et le vécu immédiat pour les plus jeunes – texte 2,
- à tous niveaux, il convient d'éviter des exercices qui fonctionnent à vide et de créer une motivation pour que les enfants veuillent comprendre, se faire comprendre et découvrir des mots nouveaux (3 textes),
- le maître crée des situations qui stimulent les interrogations, hypothèses, confrontations, comparaisons et qui conduisent à l'acquisition de mots nouveaux – textes 2 et 3 ;
 - le rôle du maître :
- il est un interlocuteur privilégié mais crée des situations d'interaction entre pairs d'âges différents qui ont un rôle pour faire progresser les plus petits – texte 2,
- il stimule les prises de parole et les interactions, s'assure de la compréhension; par l'usage qu'il fait du langage, il « enseigne » le langage (l'enrichit) : verbalisation, reformulations et paraphrases – textes 2 et 3.

GRAMMAIRE (4 POINTS)

Relevé des pronoms personnels

je – la – moi – nous – on – tu – vous

Classement et analyse

Tout classement grammatical pertinent était accepté, qu'il soit sémantique ou fonctionnel. Sur le plan sémantique, il était notamment intéressant de signaler :

– la différence entre la dimension *déictique* de certains pronoms – *je, moi, tu, nous, vous* et certains *on* (lignes 3 à 13, par exemple) et la dimension *anaphorique* du pronom *la* – lignes 10, 11 (NB : au sens strict, le premier *la* est *cataphorique*, puisqu'il annonce un élément du discours qui le

suit : « cette image », le deuxième est *anaphorique*, reprenant ce qui précède ; mais la distinction n'était pas nécessaire : on peut, dans les deux cas, parler d'anaphore – au sens large du terme) ;
– la différence entre deux usages de *on* : par endroit, il a le même sens qu'un *vous* (lignes 3 à 13) ou qu'un *nous* (ligne 41) et a la même valeur déictique que ces pronoms ; ailleurs il ne renvoie pas à la situation d'énonciation et a une valeur indéfinie (ligne 18).

Concernant la manière dont ils distribuent les rôles dans la conversation, on pouvait faire les remarques suivantes :

Je = la personne qui parle (c'est toujours l'enseignante qui emploie le *je* ; notons le *moi* dans l'énoncé ambigu de la ligne 22, où l'on ne sait pas ce que veut dire l'élève).

Tu = celui auquel l'enseignante s'adresse : un élève précisément déterminé (parfois interpellé : par exemple, *tu* = Julie [ligne 29]) ou identifiable en situation (par exemple, *tu* = Camille [ligne 39]).

Vous = l'ensemble des élèves de la classe auxquels l'enseignante s'adresse.

Nous = l'ensemble des élèves de la classe plus l'enseignante moins l'élève qui parle (par exemple « qu'est-ce que tu veux *nous* dire ? »).

On : plusieurs usages du « on » (*cf.* ci-dessus).

QUESTION COMPLEMENTAIRE

Les deux documents étaient de natures très différentes, ce qui nécessitait un esprit de synthèse pour faire apparaître l'essentiel.

Ont été valorisées les copies qui faisaient référence de façon pertinente aux instructions officielles ou à des textes théoriques (dont ceux de la synthèse) ainsi que les copies qui faisaient preuve d'esprit critique : un document proposé à l'analyse peut être discuté – dans tous les sens du terme – et il est bienvenu d'en montrer à la fois les intérêts (en faisant ressortir la logique qui le sous-tend) et les limites.

Voici une proposition succincte de réponse aux deux questions posées – mais il était possible de faire une analyse différente :

Objectifs langagiers des deux activités

En faisant référence précisément aux documents, il était possible de montrer qu'ils visaient des objectifs langagiers divers (concernant des compétences discursives, communicationnelles et linguistiques) :

Document A :

- nommer (des personnes, des catégories), justifier, argumenter ;
- prendre et laisser la parole, échanger avec les autres ;
- mobiliser le lexique.

Document B :

- nommer (des objets, des personnes, des actions) ;
- prendre la parole ;
- mobiliser le lexique (et la mémoire).

Rôle de l'enseignant et types de productions langagières

Les documents, sur ce point, étaient contrastés. **En faisant référence précisément aux documents**, il était possible de montrer (et de commenter) les oppositions suivantes :

- rôle d'accompagnement (A) *vs* rôle de guidage (B) de l'enseignant ;
- énoncés longs (A) *vs* énoncés courts (B) ;
- interactions entre élèves et avec l'enseignant (A) *vs* échange enseignante-classe (B).

Pour conclure ce rapport, remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette session en faisant preuve d'une très grande disponibilité et d'un sérieux à la fois extrême et constant : Monsieur Thierry CHARNAY, président du CRPE, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de français, tous les correcteurs de l'épreuve – inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, professeurs des écoles, professeurs d'IUFM et universitaires – et l'équipe administrative du Rectorat (en particulier Messieurs COURMONT et LEMAIRE).

Bertrand DAUNAY

Président de la commission de français

Maître de conférences à l'université Charles de Gaulle, Lille 3

RAPPORT DE LA COMMISSION DE MATHÉMATIQUES

1. UNE NOUVELLE ÉPREUVE

Dans le cadre de la modification du concours de recrutement des professeurs des écoles, l'épreuve de mathématiques a changé pour cette session 2006 du concours. Je rappelle ici le descriptif de cette nouvelle épreuve, qui devrait être valable pour la session 2007 sous réserve de la parution de nouveaux textes officiels d'ici là. Les extraits donnés ici ne sont qu'indicatifs, seuls font foi les originaux publiés au Bulletin Officiel dont les références sont indiquées.

Arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles, publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°21 du 26 mai 2005 :

Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.
Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 3
L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution des exercices et 8 points aux questions complémentaires.
Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité écrite de mathématiques est éliminatoire.
Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

Une note de service précise le programme de l'épreuve (note de service n°2005-083 du 16 mai 2005, publiée également dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°21 du 26 mai 2005) :

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

Programme de mathématiques

- Le nombre et les nombres (entiers, décimaux, rationnels, réels) et les relations entre diverses représentations (fractionnaire, décimale, scientifique).
- Opérations sur les nombres.
- Représentations des relations entre les nombres : égalité, ordre, approximation.
- Notions de proportionnalité (fonction linéaire).
- Mesures (longueur, masse, durée, vitesse, aire, volume) en relation avec les sciences expérimentales.
- Éléments simples de géométrie plane (droite, angles, figures classiques et propriétés principales, symétries, homothéties, rotations) et de géométrie dans l'espace (quelques solides usuels et propriétés principales).
- Éléments sur l'utilisation des calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableurs).
- Représentation et interprétation simple de données (tableaux, diagrammes, graphiques).

Une note de commentaire précise (note également datée du 16 mai 2005 et encore publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°21 du 26 mai 2005) :

L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la qualité du raisonnement logique, ainsi que l'aptitude à utiliser les outils mathématiques, à interpréter des résultats dans les domaines numérique et géométrique et à formuler avec rigueur sa pensée par différents modes d'expression et de représentation, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

Les questions complémentaires trouvent obligatoirement leur origine dans les exercices proposés. Elles peuvent porter sur :

- 1/ la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
- 2/ la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
- 3/ l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves ;
- 4/ des scénarios possibles pour des séances faisant appel aux T.I.C.E.

Enfin des éléments de cadrage de la nouvelle épreuve sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/epreuve/math.htm>) :

Les éléments de cadrage ont pour objet d'apporter des précisions utiles aux concepteurs de sujets ainsi qu'aux formateurs et aux candidats.

L'épreuve se présentera sous forme de trois ou quatre exercices suivis d'une ou deux questions complémentaires qui s'appuieront sur un ensemble de documents (on s'efforcera de le limiter à 6 pages), par exemple travaux d'élèves, extraits de manuels ou autres outils pour la classe, préparation de classes...

Les exercices porteront sur des points différents du programme du concours. Ils seront indépendants les uns des autres.

La (les) question(s) complémentaire(s) pourra (pourront) être déclinée(s) en sous-questions.

Dans la (ou les) question(s) complémentaire(s), il sera demandé au candidat de développer une réflexion sur une situation d'enseignement. On n'attend pas que la réflexion soit totalement aboutie au moment du concours.

Néanmoins, le candidat devra montrer sa capacité à :

- identifier des objectifs d'apprentissage pour les élèves,
- analyser un scénario pédagogique (situations, supports, démarches, évaluation, ...) pour une séquence (au sens d'une séance ou d'un petit ensemble de deux ou trois séances de travail),
- analyser des productions d'élèves (procédures et erreurs).

La (les) question(s) peut (peuvent) concerner n'importe lequel des cycles de l'école primaire, voire l'approche longitudinale d'une notion. Elle(s) peut (peuvent) intégrer une perspective transversale, liant les mathématiques à un autre champ disciplinaire ou domaine d'activités.

La qualité de l'argumentation et la forme orthographique et grammaticale des réponses seront évaluées tout au long de l'épreuve.

Pour ce qui est du matériel autorisé rappelons les règles en vigueur :

Les candidats ne doivent être porteurs d'aucun document ou matériel, hormis ceux qui ont été autorisés et dont la liste a été jointe à la convocation.

- Ils ne peuvent avoir aucune communication entre eux ou avec l'extérieur.

Aussi, aucun téléphone ou matériel permettant de recevoir ou d'émettre des messages avec l'extérieur ne doit demeurer en leur possession. Tous objets (porte-document, agenda électronique, portable, etc.) susceptibles de contenir des notes, doivent obligatoirement être remis aux surveillants.

- Les candidats doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration y compris pour les brouillons.

Les conditions d'utilisation des calculatrices ont été définies dans **la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999** (☛ [B.O.E.N. n°42 du 25 novembre 1999](#)) : « Dans le cadre de la réglementation des examens et concours, il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider, pour chacune des épreuves, si l'usage de l'ensemble des instruments de calcul (calculatrices tables numériques, abaques...) est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets. »

Pour l'épreuve de mathématiques, le sujet précisera si l'utilisation d'une calculatrice est autorisée ou non.

Enfin, si, pour la session 2006, un « sujet zéro » avait été mis en ligne sur le site du ministère de l'Éducation Nationale (http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/sujets0/sujet_0.htm) afin de donner aux candidats une image de la nouvelle épreuve, j'encourage les candidats à la session 2007 à consulter les sujets posés à la session 2006 et disponible sur ce même site à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/sujets2006/sujet_06.htm.

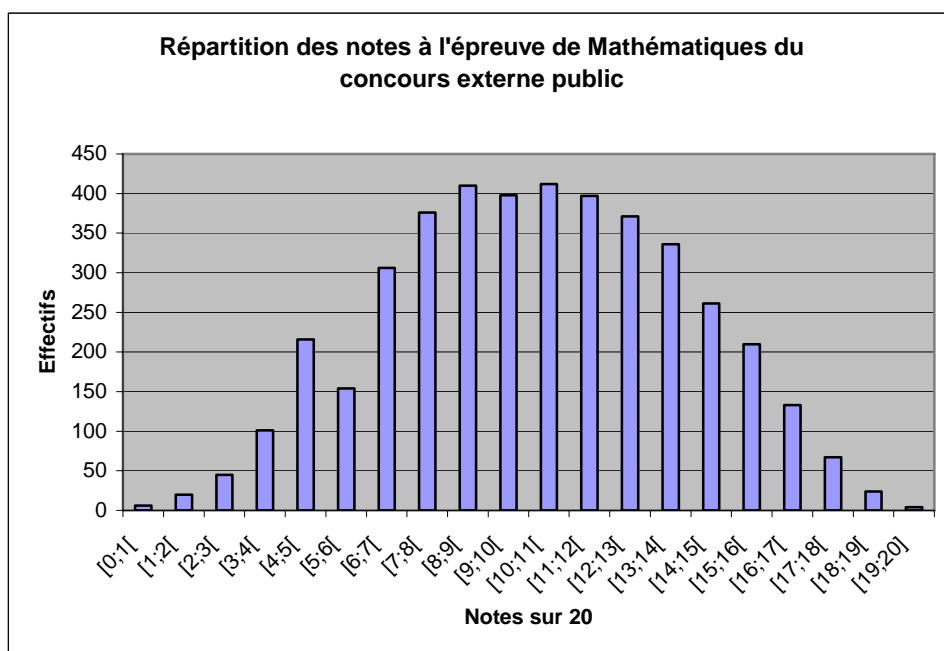
Néanmoins, si les modalités de l'épreuve ont un peu changé par rapport aux sessions 2005 et antérieures, l'esprit reste le même et les conseils dispensés dans les rapports précédents restent donc valables. Ils constituent, avec ce rapport, une référence toujours pertinente pour la préparation de l'épreuve et les candidats gagneraient à en prendre connaissance.

2. REMARQUES GENERALES SUR LES RESULTATS

Sur les 4327 candidats présents à l'une au moins des épreuves d'admissibilité du concours externe public, 4247 se sont affrontés à l'épreuve de mathématiques.

La répartition des notes sur 20 est la suivante :

Notes	Effectifs
[0;1[6
[1;2[20
[2;3[45
[3;4[101
[4;5[216
[5;6[154
[6;7[306
[7;8[376
[8;9[410
[9;10[398
[10;11[412
[11;12[397
[12;13[371
[13;14[336
[14;15[261
[15;16[210
[16;17[133
[17;18[67
[18;19[24
[19;20]	4



La moyenne est de 10,08 avec un écart-type de 3,62. Les notes s'échelonnent de 0 à 19,75. Les notes éliminatoires (inférieures ou égales à 5) sont au nombre de 392 (soit 9,23%).

3. ELEMENTS DE COMPTE-RENDU ET TRAITEMENT DU SUJET 2006

3.1. Exercice 1

Il s'agit d'un exercice portant sur les grandeurs et mesures (longueur, aire, volume, masse) ainsi que sur la notion de proportionnalité.

Signalons tout d'abord une erreur rencontrée sur certaines copies, peu fréquente heureusement, et que l'on rencontre chez des élèves de l'école élémentaire qui abordent ces notions : il s'agit de la confusion entre aire et périmètre.

Les deux premières questions ont été assez bien traitées dans l'ensemble malgré quelques réponses surprenantes du style 14 m x 9 m pour les dimensions de la feuille de papier ! Des dimensions si peu ordinaires auraient dû alarmer le candidat et une vérification rapide à l'aide des ordres de grandeur aurait sans doute fait apparaître l'erreur (cette feuille aurait une aire supérieure à 90 m² soit 900000 cm² alors que le sujet mentionne une aire de 3610 cm²). Nous rappelons donc l'importance de vérifier la cohérence des résultats, attitude que le maître devra essayer de susciter chez ses élèves.

Les questions 3 et 4 ont été plus problématiques :

- la première erreur est basée sur la conception erronée que l'aire et le volume sont proportionnels aux dimensions (longueurs) c'est à dire que si l'on multiplie les dimension d'une surface (resp. d'un solide) par un coefficient k, l'aire (resp. le volume) est aussi multipliée par k. Rappelons que l'aire est en fait multipliée par k² et le volume par k³.
- la deuxième erreur rencontrée provient de la difficulté de nombreux candidats à raisonner de manière algébrique. Les questions 3 et 4 étant indépendantes de la question 2 (les 2m³ du cube A ne peuvent correspondre aux dimensions trouvées à la question 2 !), les dimensions de la plaque c ne sont plus connues a priori et sont d'ailleurs inutiles si l'on raisonne de manière algébrique à partir des expressions de a, b,d et e trouvées à la question 1. Pour éviter ce raisonnement algébrique, certains candidats ont utilisé la valeur de c trouvée à la question 2. Si cette valeur (comme n'importe quelle autre...) permet de trouver le résultat de la question 3, elle donne bien entendu un résultat erroné à la question 4. Nous invitons donc les candidats à travailler le raisonnement algébrique (modélisation d'un problème, mise en équation(s) et résolution d'équation(s),...) car s'en passer amène souvent à des raisonnements complexes et à des erreurs grossières.
- Une dernière erreur à signaler provient de la signification de l'expression « plaque métallique homogène ». Il fallait en déduire que la masse était proportionnelle à l'aire et donc que si aire(A)=k x aire(B) alors masse(A)=k x masse(B).

3.2. Exercice 2

La géométrie étant la bête noire de nombreux candidats, cet exercice pourtant simple n'a pas dérogé à la règle faisant apparaître non seulement de grosses difficultés à mettre en œuvre des démonstrations (pourtant très courtes ici) mais aussi, ce qui est plus grave, une mauvaise connaissance des définitions et propriétés élémentaires de la géométrie plane. Beaucoup de candidats n'hésitent pas à inventer des propriétés pour le besoin de leur démonstration

souvent à partir d'une lecture de leur figure qui rappelons-le n'est qu'un cas particulier, une aide à la démonstration, mais ne prouve rien. **Nous insistons sur le fait qu'il est impossible de s'engager dans un exercice de géométrie et encore moins dans une démonstration sans une bonne connaissance des définitions et propriétés élémentaires de la géométrie plane. Quant à « faire l'impasse » sur la géométrie non seulement expose le candidat à perdre une quantité importante de points au concours mais aussi nous interroge sur sa capacité à pouvoir enseigner les bases de la géométrie à l'école élémentaire.**

Citons quelques erreurs et imprécisions parmi les plus fréquentes :

- Certains candidats utilisent le résultat à démontrer dans leur démonstration. « Si un angle est droit ... alors il est droit ! ».
- On rencontre un grand nombre de démonstrations (3 ou 4 lignes) pour montrer que deux points sont alignés ! Rappelons que 2 points sont toujours alignés, la question ne se pose qu'à partir de 3 points. Si A et B sont alignés (c'est toujours le cas) et si B et C sont alignés (c'est encore toujours le cas) cela ne signifie pas que A, B et C sont alignés (A, B et C peuvent très bien former un triangle !).
- Evitez les notations avec une seule lettre pour les angles car trop ambiguës (il y a souvent plusieurs angles ayant un même point pour sommet) et préférez les désignations à l'aide de trois points.
- A la question 2 le fait que (AK) et (BL) sont 2 hauteurs doit être justifié. De manière générale toute caractéristique/hypothèse non mentionnée dans l'énoncé doit être justifiée.
- La médiane d'une triangle rectangle (laquelle des 3 ?) n'est pas forcément bissectrice, hauteur et médiatrice ! Il s'agit d'une confusion avec les triangles isocèles et équilatéraux.
- A la question 3, un certain nombre de candidats a identifié IKCO comme un parallélogramme. Rappelons qu'un quadrilatère qui a deux côtés parallèles est un trapèze.
- Les notations géométriques sont encore trop souvent approximatives : les candidats ne différencient pas droite (AB), segment [AB] et longueur AB.
- La question 4 ne demandait pas de programme de construction (perte importante de temps). Seule la construction du triangle à la règle et au compas était demandée. Signalons certains candidats qui ont utilisé le quadrillage pour le tracé d'angles droits ce qui était interdit par la consigne. De plus on trouve encore trop de figures sans les traits de construction ce qui ne prouve pas l'usage du compas !

3.3. Exercice 3

Cet exercice comportait deux parties liées : une partie théorique sur 4 points et des questions complémentaires de didactique, nouveauté depuis cette session 2006. Le thème était celui de la décomposition additive des nombres entiers.

3.3.1. Questions théoriques

La première question a bien été traitée dans l'ensemble. Attention à bien lire les questions et à ne répondre qu'à ce qui est demandé : certains candidats ont en effet donné toutes les décompositions possibles des 3 nombres. Si la preuve est faite, et donc les points acquis, cela constitue une perte de temps qui se ressent à la fin du sujet par un manque de temps pour traiter les dernières questions.

Si la question 2) b) a été bien traitée il n'en est pas de même pour la question 2) a) qui comportait en fait deux parties : montrer qu'il existe deux jeux différents correspondant au score 34 (ce que la plupart des candidats ont montré) mais aussi montrer qu'il n'en existe pas d'autres. Cette deuxième démonstration, plus longue et demandant une certaine rigueur, n'a quasiment jamais été faite : est-ce une mauvaise lecture de la question ?

La troisième question, lorsque elle a été abordée, a été correctement traitée. On demandait de présenter les résultats de manière organisée et de nombreux candidats ont utilisé à bon escient une présentation sous forme d'arbre. Par contre peu de candidats ont répondu à la question en donnant les scores. La plupart se sont arrêtés à l'arbre et se sont contentés de donner des décompositions (ex. $5+7+11$) sans effectuer les calculs pour obtenir les scores (ex. 23) . Ils se seraient aperçu que plusieurs décompositions obtenues donnaient le même score. L'usage d'un arbre n'était bien entendu pas obligatoire mais cette technique a l'avantage, si elle est bien utilisée, d'éviter d'oublier des solutions possibles (oublis assez fréquents chez les candidats ayant utilisé d'autres formes de présentation). Mais encore une fois, quelle que soit la technique utilisée, il faut aller au bout de ses calculs et répondre exactement à la question posée (ici les scores).

La première partie de la question 4) a) a été généralement bien traitée mais la deuxième partie (pour les entiers supérieurs ou égaux à 14) n'a quasiment jamais été abordée. Les quelques rares candidats qui ont essayé de répondre ont montré que quelques nombres supérieurs à 14 étaient des scores possibles mais n'ont pas trouvé un moyen de généraliser le résultat à l'ensemble de ces nombres. Le b) a été assez bien traité mais avec de temps en temps un score possible (souvent 12) marqué comme impossible.

3.3.2. Questions complémentaires

Même si l'on pouvait traiter ces questions sans avoir fait la première partie de l'exercice, les réponses obtenues dans la partie théorique aidaient beaucoup le candidat dans cette partie didactique. C'est le cas dans la première question puisque la donnée qui semble manquer n'est pas utile si l'on sait (question 2 de la 1^{ère} partie) que le score 34 ne peut être obtenu que de 2 manières différentes. Ainsi les candidats qui n'avaient pas traité la question 2 de la 1^{ère} partie n'ont généralement pas pu répondre à cette question.

La question 2) a) a montré souvent une mauvaise analyse du problème proposé puisque de nombreux candidats n'ont pas su classer ce problème selon la typologie proposée. Quant au 2) b) il a été assez bien traité malgré là encore quelques réponses ne correspondant pas à la question posée : certains candidats ont donné une année seule sans préciser le cycle. Il faut répondre à la question posée ! De plus ici il était difficile de donner une année bien précise.

La question 3 (analyse de travaux d'élèves) est d'un type classique qui figurait déjà dans les sujets des années antérieures. Elle est souvent perçue comme facile par les candidats mais est souvent mal traitée. Il y a 2 parties dans cette question : description des procédures et analyse des erreurs. Signalons ici un certain nombre d'écueils importants que l'on rencontre chaque année dans ce genre d'exercice et dont le futur candidat devra se méfier :

- « décrire » n'est pas « lire » : « il fait 11 fois 2 et trouve 22... » n'a aucun intérêt ! Il faut prendre du recul par rapport à l'écrit de l'élève et donner les grandes lignes de sa méthode, quel a été le raisonnement de l'élève. Il faut être précis et concis : inutile d'écrire une page par élève.
- Beaucoup de candidats ont donné beaucoup de détails, parfois parfois de manière lourde pour le groupe 1 puis ont rapidement diminué leur prose pour ne traiter que superficiellement les autres groupes.
- Eviter les réponses du style « même chose que le groupe précédent ». S'il y a parfois des ressemblances (que l'on peut citer) il y a aussi des différences à signaler et surtout analyser.
- Certains candidats se sont contentés de dire « correct » ou « incorrect ». Ce n'est pas ce qui était demandé.
- Dans l'ensemble il n'y a pas eu de réelle analyse d'erreur. Certaines erreurs n'ont pas été vues et quand elles l'ont été elles ont juste été signalées sans analyse. Il faut dire pour quelle raison l'élève a commis cette erreur. S'il est facile de signaler une erreur, on attend du futur professeur qu'il soit capable de comprendre ce qui a amené l'élève à commettre cette erreur afin de pouvoir proposer une remédiation efficace.

La question 4 comportait aussi 2 parties : comparaison sur le type de problème et comparaison sur les objectifs du maître. Pour ce qui est du type de problème, la différence de taille des nombres a été bien perçue mais rares sont les candidats qui ont signalé le fait que la cible de l'annexe 4 ne comportait que des puissances de 10 amenant à des décompositions canoniques des scores. Les différences au niveau des objectifs n'ont quasiment jamais été vues.

4. REMARQUES ET CONSEILS D'ORDRE GENERAL

Nous ne conseillerons jamais assez aux candidats de prendre suffisamment le temps de lire avec attention les questions et les informations figurant dans les documents. Il ne s'agit pas d'une perte de temps mais évite au contraire des réponses « hors-sujet ».

De plus il serait souhaitable de terminer sa réponse à une question par une phrase de formulation du résultat final. En effet trop de candidats se contentent de mettre une série de calculs sans donner une réponse claire à la question posée. Cette attitude pour un futur professeur ne peut être que sanctionnée.

Le sujet a pour but d'évaluer au mieux les compétences mathématiques (théorie et didactique) du candidat. Pour cela les questions essayent d'être le plus possible indépendantes. Le candidat qui bloque sur une question ne doit pas abandonner tout l'exercice mais essayer au contraire de traiter les questions suivantes qui évalueront une autre compétence, cette fois-ci peut être maîtrisée par le candidat. Il peut également traiter partiellement une question.

Par contre une réponse doit être précise et concise. Il faut éviter le traditionnel déballage de connaissances souvent peu en rapport avec la question. On rencontre beaucoup de candidats qui se sentent obligés de placer un *laisus* appris par cœur lors de leur préparation au concours et souvent non digéré. Il faut utiliser ses propres mots. L'usage d'un vocabulaire de pédagogue ou de didacticien n'est pas demandé et l'usage d'une phrase personnelle est souvent plus claire que l'emploi d'un mot « savant » dont on ne maîtrise pas encore toutes les significations et souvent utilisé à tort.

Même si ce n'est pas toujours mentionné toute réponse doit être justifiée. Il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat.

De plus une bonne connaissance des programmes est essentielle pour aborder cette épreuve. Il en est de même des différentes notions au programme de l'épreuve (nous ne pouvons qu'encourager les candidats à ne pas négliger la géométrie).

Insistons également sur la cohérence des réponses : il y a encore trop de candidats qui se contredisent dans leurs analyses didactiques. Ce résultat est souvent favorisé par des rédactions trop longues et confuses.

Le concours recrutant de futurs professeurs des écoles, nous insistons pour que les candidats s'attachent à présenter des copies soignées et lisibles dans une langue écrite correcte. Certes nous comprenons que le stress et le manque de temps puissent provoquer l'apparition de quelques « coquilles » mais nous voyons de plus en plus de copies écrites dans une langue qui est tout sauf du français : phrases n'ayant aucun sens (pas de verbe et suite de mots incompréhensible,...), écriture phonétique, nombreuses erreurs grammaticales (« il aït passer par cette écriture », ...), orthographe, abréviations, langage familier (« ils on bon »,...), ... Ces erreurs se reproduisant dans toute la copie sont inacceptables pour un futur professeur des écoles et ne peuvent être mises uniquement sur le compte des conditions du concours ; trois points pouvaient être soustraits pour sanctionner une mauvaise maîtrise de la langue française.

Pour éviter de raturer certains candidats utilisent un traditionnel liquide blanc pour recouvrir une partie de phrase avant de réécrire par dessus. Ce n'est bien entendu pas interdit. Toutefois ce liquide ayant l'inconvénient de mettre un certain temps à sécher, les candidats oublient souvent de réécrire par dessus pour corriger leur erreur. Il en résulte parfois un totale incompréhension de la réponse et donc une perte de points !

Malgré ces remarques le jury tient à saluer quelques copies remarquables et se félicite de la bonne tenue d'un certain nombre d'autres. Nous encourageons tous les futurs candidats dans leur préparation à cette épreuve en espérant que ce rapport contribue à la préparation de tous ou pour le moins persuade chacun de la nécessité de celle-ci.

Enfin, il m'est très agréable de remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette session en faisant preuve d'une très grande disponibilité et d'un sérieux à la fois extrême et constant : Monsieur Thierry CHARNAY, Président du CRPE, Mesdames Fabienne DUCHATEAU et Christine FAUX, tous les correcteurs de l'épreuve – Inspecteurs de l'Education Nationale, Conseillers Pédagogiques, Professeurs d'IUFM Professeurs de mathématiques du 2nd degré et Universitaires. Je remercie également l'équipe administrative du Rectorat pour leur compétence professionnelle (en particulier Messieurs Syrota, Courmont et Lemaire ainsi que toutes celles et ceux qui ont participé efficacement à l'organisation de cette épreuve).

Thierry CONDAMINES
Président du jury de Mathématiques
Maître de Conférences à l'IUFM de l'Académie d'Amiens

RAPPORT DU JURY D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE

A l'occasion de cette session débutait donc une nouvelle épreuve. Vous trouverez ici quelques remarques établies par les différentes commissions composées d'I.P.R., de Maîtres de conférences en Histoire et en Géographie, de Professeurs d'IUFM, de collège et de Lycée et d'IEN, de Conseillers pédagogiques et de maîtres formateurs.

Remarques générales :

Bon nombre de copies étaient incomplètes. Elles montraient en général des réponses trop longues accordées à certaines questions ; cela met en évidence la difficulté de certains des candidats à gérer le temps. Or dans ce type d'épreuve, où les points sont relativement disséminés sur un certain nombre de questions, il faut veiller à bien répondre à l'ensemble des questions.

Partie Mineure Histoire et géographie

Dans cette partie des réponses concises sont attendues. Le candidat dispose, d'après le texte officiel, de 45 minutes, ce qui doit conduire à établir une réponse sur une vingtaine de minutes. Rappelons d'ailleurs que le barème fixait à 3 le nombre de points maximums pour chacune des questions. Il semble difficile de problématiser sur de tels sujets en si peu de temps, cela n'exclut en revanche pas une clarté dans la réponse montrant une maîtrise des thèmes évoqués, mais aussi la capacité à construire un raisonnement.

Deux questions étaient posées qui appellent des commentaires différents :

Histoire : les conséquences des « grandes découvertes ».

Ce sujet a posé beaucoup de problèmes car un nombre important de candidats a hésité sur les termes « grandes découvertes » évoquant ici ou là, le feu (mais la préhistoire n'est pas au programme), la révolution industrielle, les découvertes du vingtième siècle. Une connaissance des thèmes du concours et des programmes de l'école primaire suffisait à ne pas faire l'erreur. Il faut veiller aussi à bien définir les termes du sujet.

Géographie : la mégalopole européenne, définition et caractéristiques.

Ce sujet, très classique, n'a pas posé trop de problème. Il pouvait d'ailleurs être accompagné d'un croquis. Naturellement, cela ne s'improvise pas et il est fortement conseillé de s'y être préparé pendant l'année.

Partie Majeure Histoire-Géographie

Cette partie notée sur huit points traitait à partir d'un ensemble documentaire, du sujet « vivre pendant la première guerre mondiale ». La première partie notée sur 4 points était un classique commentaire de documents où le candidat devait construire une réponse raisonnée s'appuyant sur les documents : il ne s'agissait pas ici de faire l'état de connaissances, parfois réelles, sur le déroulement du conflit ; c'est d'ailleurs le défaut majeur rencontré. Comme le précise le texte officiel, le candidat « ... fera ainsi la preuve de ses compétences à analyser des documents de nature diverse, à les critiquer et à en faire une synthèse relative au sujet posé. » Une certaine rigueur est attendue dans cet exercice : il faut éviter une présentation linéaire et ne pas perdre de vue que le thème est défini par le sujet.

La deuxième partie notée sur 4 points pose le problème de l'exploitation pédagogique. Compte tenu du temps disponible, du caractère de l'épreuve, il n'est pas attendu de fiche de préparation comme rencontré parfois.

De la même manière, l'exploitation pédagogique peut ne porter que sur certains des documents : il apparaissait donc important d'explicitier ses choix.

Les commissions n'attendaient pas des situations d'apprentissage proposées qu'elles soient originales mais qu'elles montrent chez le candidat la compréhension de ce qu'est une situation d'apprentissage en histoire. Le document extrait de « Flon Flon et Musette » a entraîné certains à produire un travail relevant plus du domaine littéraire.

Les questions portant sur la transversalité et le lien avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire ont malheureusement trop souvent été escamotées : absence de réponses le plus souvent ; situations montrant clairement une méconnaissance des programmes de l'école primaire et parfois une absence de bon sens.

Pour la commission Histoire-Géographie

Jérôme Damblant, Président de la commission histoire-géographie
Professeur à l'IUFM de l'académie d'Amiens

SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE

Cadrage de l'épreuve :

L'épreuve de Sciences et Technologie est constituée de deux parties distinctes.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie, le candidat compose sur les deux parties.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie, le candidat compose uniquement sur la première partie.

La durée de l'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie est de 3 heures. Elle intervient avec un coefficient 2 dans les épreuves d'admissibilité. Elle est notée sur 20 (14 points pour la partie majeure, 6 points pour la partie mineure).

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité l'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie est éliminatoire.

Il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

Première partie (notée sur 6 points) :

Elle est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises sur le programme de l'épreuve.

Deuxième partie (notée sur 8 points) :

Elle vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette deuxième partie permet de vérifier le candidat à trier l'information, à mobiliser les connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé. Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française et de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Concours Externe Session 2006 :

4327 candidats étaient présents à l'épreuve Histoire-Géographie pour le concours dans sa nouvelle monture. 2014 candidats ont composé en Sciences et Technologie en tant que composante majeure notée sur 14 points contre 2313 candidats en tant que composante mineure notée sur 6 points.

La moyenne est de 6,24 sur 14 lorsque les sciences et la technologie constituent la composante majeure et de 1,73 sur 6 lorsqu'elles constituent la composante mineure.

Concours 3^{ème} voie Session 2006 :

201 candidats étaient présents à l'épreuve Histoire-Géographie pour le concours dans sa nouvelle monture. 108 candidats ont composé en Sciences et Technologie en tant que composante majeure notée sur 14 points contre 93 candidats en tant que composante mineure notée sur 6 points.

La moyenne est de 5,56 sur 14 lorsque les sciences et la technologie constituent la composante majeure et de 1,54 sur 6 lorsqu'elles constituent la composante mineure.

La moyenne obtenue sur la composante majeure pour cette session est légèrement en dessous de celle obtenue lors des sessions précédentes. Ce qui pourrait s'expliquer par la forme nouvelle de cette épreuve. Pour la composante mineure on ne peut que noter la valeur faible de la moyenne obtenue.

Les cinq questions de la première partie portent sur des connaissances disciplinaires et sont très ciblées. Elles font cependant appel au bon sens et à une culture générale dont tout candidat devrait disposer pour son futur métier.

La deuxième partie est à caractère pédagogique et didactique. Le questionnement est plus ouvert, il consiste à analyser le contenu de documents, à dégager des éléments pouvant être exploités pour une démarche d'investigation au niveau des élèves de l'école primaire tout en restant dans le cadre des programmes officiels. Cela suppose bien sûr la connaissance de ces programmes tant du point de vue de leur contenu que des méthodes pédagogiques mises en œuvre. Les réponses attendues font souvent appel au bon sens du candidat et exigent peu de connaissances disciplinaires. Un bon nombre de candidats n'a pas compris que la question 4 de cette partie concernait le problème posé, à savoir : "comment séparer les différents constituants d'un mélange ou d'une solution?" et qu'il ne suffit pas de "réciter" une méthode d'investigation dans sa généralité. Le cadrage de l'épreuve y fait référence.

L'examen des réponses ou des tentatives de réponses montre des lacunes chez un bon nombre de candidats. Ces lacunes sont de plus grande ampleur chez les candidats ayant opté pour la composante mineure. Il est déplorable de relever un nombre important de notes très basses voire nulles (copies blanches).

On attend d'un candidat ayant choisi les sciences et la technologie comme épreuve dominante qu'il ait quelques connaissances sur les notions scientifiques et technologiques abordées à l'école primaire. Ces connaissances restent très approximatives quand elles ne sont pas absentes. A de rares exceptions près, les réponses sont soit hors sujet, soit erronées ou dans le meilleur des cas mal formulées. Le jury à l'unanimité regrette le manque de bon sens, de rigueur et de sens critique autant de valeurs qui doivent prédominer dans un esprit scientifique destiné à enseigner les sciences.

Tout candidat au Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles devrait avoir des notions scientifiques sur les domaines scientifiques abordés à l'école primaire conformément au programme :

Mesures et unités

Matière (états et changement d'état, mélanges et solutions, propriétés physiques des gaz)

Energie (formes, transferts et conservation de l'énergie)

Lumière (sources, propagation rectiligne de la lumière)

Electricité (générateurs et récepteurs, circuit électrique, sécurité des personnes et des installations)

Mécanique (équilibre, transmission et transformation de mouvements)

Astronomie (la terre, le système solaire et l'Univers)

Le vivant (le cycle de développement, les fonctions du vivant, la reproduction sexuée et non sexuée, les fonctions de nutrition, digestion, respiration, circulation, les fonctions sensorielles et modes de déplacement, les êtres vivants dans leur milieu, notion de milieu et d'écosystème, l'action de l'homme sur son environnement, le corps humain, éducation à la santé, l'hygiène alimentaire, la prévention des conduites à risque, la pratique sportive, reproduction et sexualité)

Les notions abordées dans ce programme concernent le proche environnement de l'élève et devraient les inciter à se poser des questions afin d'entrer dans une démarche scientifique d'investigation. Les candidats sont également invités à se poser ces mêmes questions, à s'appropriier ces connaissances et réfléchir sur les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre afin d'enseigner les sciences et la technologie avec un maximum d'efficacité.

Corrigé succinct (sujet annexé) :

Ce corrigé ne donne que les grandes lignes et les éléments essentiels des réponses attendues.

Première partie : elle est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat. Elle ne se limite donc pas au niveau des programmes de l'école primaire mais se réfère au programme du concours.

Question 1 :

Les deux plaques sont depuis longtemps dans le local et sont donc en équilibre thermique avec l'air de ce dernier. Elles sont à la même température (10°C). Lorsqu'on pose la main la chaleur passe de la source chaude (le corps à 37°C) vers les deux plaques (10°C) et ceci d'autant plus facilement que la conduction thermique de la plaque est importante (plaque métallique), il en résulte une sensation de froid du métal.

Question 2 :

Un engrenage est un ensemble de deux roues dentées entraînées l'une par l'autre. Il permet de transmettre un mouvement de rotation.

Les grandeurs physiques qu'il permet de modifier sont :

- Le sens de rotation (le mouvement est inversé dans le cas de deux roues)
- La vitesse de rotation (elle est augmentée ou diminuée suivant le rapport des diamètres des deux roues).
- Le moment du couple (pour une vitesse plus grande correspond sur la roue dentée un "effort" plus petit).

Attention : négligeant les frottements, la puissance est conservée.

Exemples :

Essoreuse à salade : l'engrenage utilisé augmente la vitesse de rotation afin d'augmenter la force centrifuge proportionnelle à la vitesse de rotation permettant aux gouttes d'eau d'être éjectées vers l'extérieur.

Boîte de vitesse d'une voiture : l'engrenage permet dans ce cas de modifier le couple nécessaire à l'avancement de la voiture selon les cas.

Engrenages des montres classiques pour augmenter ou diminuer la vitesse de rotation. Bien que la bicyclette n'utilise pas directement un engrenage, la référence est acceptée.

Question 3:

La respiration se différencie de la ventilation. La respiration est un processus moléculaire de dégradation oxydative au niveau des mitochondries de certaines substances organiques constituant les être vivants (glucides, lipides et protides pour l'essentiel) causées par l'oxygène (dioxyde) avec élimination finale de gaz carbonique (CO_2) et d'eau (H_2O) . Les deux effets ou rôles sont la minéralisation de la matière organique et la production d'énergie. En aucun cas la respiration ne peut être réduite à un simple échange de gaz même en précisant que cet échange se manifeste au niveau des poumons et des tissus cellulaires. La ventilation est une manifestation extérieure de la respiration, c'est un phénomène mécanique d'apport et d'évacuation d'air.

Question 4 :

La reproduction sexuée est la production d'un nouvel être vivant à partir de deux êtres vivants parents. Cela implique la production de gamètes de sexes opposés (mâle et femelle)

puis leur fusion (fécondation). Il y a procréation La reproduction asexuée consiste en une reproduction de nouveaux individus identiques en tous points. Une définition purement étymologique de "asexuée" ne peut être admise comme réponse. Par contre le processus détaillé de reproduction sexuée (production de gamètes et fécondation) n'est pas exigé.

Question 5 :

La caractéristique essentielle des mammifères est la présence de mamelles pour l'allaitement du nouveau-né. Par contre, bien que la plupart d'entre eux portent des poils, il existe des exceptions (cétacés).

Les mammifères forment une classe à l'intérieur de l'embranchement des vertébrés et partagent les caractères des être vivants mais en aucun cas ces classements ne sauraient servir pour classer les mammifères. On peut admettre la vivacité stricte qui est associée souvent aux seuls mammifères dans la classification simplifiée des manuels scolaires.

Deuxième partie : elle n'exige pas un haut niveau de spécialisation scientifique mais permet au candidat de montrer qu'il a compris le sens d'une démarche d'investigation, sans que l'on attende de lui sur ce point un formalisme excessif.

Question 1 :

Les trois documents A, C et D traitent de la séparation d'un mélange ou d'une solution (la distinction entre mélange homogène et solution n'est cependant pas exigée).

Document A : obtention de sel à partir de l'eau de mer à partir du phénomène d'évaporation.

Il apporte des informations sur les différents éléments d'un marais salant mettant en application :

- Une technique de séparation des constituants d'un *mélange hétérogène* par *décantation* (dans les vasières). Il fait également référence à la notion de *saturation*.
- Les facteurs qui influent sur la *vitesse d'évaporation* : grande surface de contact avec l'air, grande longueur (long cheminement) mais aussi la durée (cheminement ralenti).

Document C : séparation de constituants d'une solution par le principe du distillateur solaire mettant en œuvre le phénomène d'évaporation et de *condensation* et aborde la notion de *changement d'état*. Le facteur important est la *température* (effet de serre, isolation avec la laine de verre). On pourra également aborder la notion de lumière et de sa transformation en chaleur (parois noires absorbant la lumière).

Document D : séparation des constituants d'un *mélange hétérogène* par *filtration* et *centrifugation*.

Question 2 :

Il traite des propriétés de l'eau en tant que solvant sur le mode de la vulgarisation scientifique. Des erreurs et des maladroites sont pourtant à relever :

- le terme solvant universel laisse à penser que tout peut être dissout dans l'eau, ce qui n'est pas vrai ;
- le terme "fond" est impropre (le sucre se dissout dans le café) ;
- "phénomène de la vie" est peut être à éviter ;
- le choix de l'exemple du sang n'est pas le bon exemple ;
- le caractère blanc et noir laisserait à penser que la couleur serait un paramètre qui influencerait la dissolution.

Question 3 :

On peut regretter que certaines expressions (le sel ne parvient pas à "s'envoler" et part dans les airs) ont une connotation animiste ou poétique dans un texte à visée scientifique.

Quant à l'objectif de l'étape 2, on peut se poser la question de son utilité. Si la solution n'est pas saturée (aucune allusion n'est faite à ce sujet), l'eau salée après filtration reste dans le

même état. Cependant on peut tirer profit de cette étape pour montrer que la filtration ne permet pas de séparer les différents constituants d'une solution.

Question 4 :

Une démarche d'investigation peut être schématisée par trois grandes étapes :

1. La problématisation qui peut s'appuyer sur :
 - une situation déclenchante, un obstacle à la compréhension
 - un recueil de représentations, de conceptions
 - des échanges, une confrontation
 - la recherche de questions, l'identification de l'obstacle
 - la définition des objectifs
 - la formulation du problème.
2. L'investigation : émission d'hypothèses qui doit aboutir sur une ou plusieurs voies d'investigation
 - la recherche documentaire
 - la modélisation
 - le choix et la mise en place d'expériences
 - l'observation.
3. La structuration et la synthèse par :
 - la mise en commun (recueil des résultats, observation, analyse des résultats, interprétation)
 - la conclusion (validation ou non des hypothèses)
 - les traces écrites (schémas, dessins d'observation, comptes rendus, résumés)
 - la généralisation (lien entre la notion traitée et d'autres notions déjà abordées).

Dans le problème présenté "comment séparer les différents constituants d'un mélange ?", il n'est pas demandé de détailler toutes les étapes.

Un exemple de situation d'entrée consisterait par exemple à présenter aux élèves de l'eau salée et de l'eau boueuse et de demander de récupérer le sel dans le premier cas et de nettoyer l'eau dans le deuxième cas. Les différentes étapes dont on demande de détailler seulement l'une d'entre elles sont :

- la présentation mutuelle des procédés et leur discussion
- les essais par groupes
- la présentation des résultats
- la recherche documentaire pour approfondir par exemple le procédé des marais salants
- la réalisation d'un marais salant en classe.

Question 5 :

A l'issue de ce travail sur la séparation des différents constituants d'un mélange, les élèves devraient avoir des notions sur les solutions et les mélanges, sur les différents procédés de séparation (décantation, filtration, évaporation, centrifugation). Pourquoi et quand peuvent ils être mis en œuvre ?

Mohammed KHELKHAL
Maître de Conférences , Université de Lille 1

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'É.O.E. (ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN)

CONCOURS EXTERNE, public et privé, session 2006

Malgré les craintes que candidats et formateurs pouvaient légitimement éprouver à la perspective de la nouvelle formule de cette épreuve mise en place cette année pour la première fois, l'« É.O.E. » (= épreuve orale d'entretien) s'est révélée finalement plus clémente pour les candidats que son ancienne mouture (dite « É.O.E.P.P. »), si l'on en juge du moins par les résultats comparatifs globaux enregistrés : **note moyenne de 11,10 sur 20** (tous concours confondus, et pour l'ensemble des deux parties, générale et optionnelle, de l'épreuve) contre 10,96 sur 20 l'an passé, et **taux d'élimination de 10,01%** cette année (= pourcentage de candidats ayant obtenu une note égale ou inférieure à 05 sur 20) contre 10,71% l'an passé. Ces premiers éléments statistiques devraient donc rassurer et encourager les candidats au concours 2007 dans la préparation d'une épreuve qui, quoique plus complexe et « technique » dans son déroulement, s'avère plutôt **moins sélective que dans sa configuration antérieure.**

S'agissant d'une session « expérimentale », le jury s'est montré tout spécialement attentif aux effets potentiellement contrastifs liés à la variable « optionnelle » de l'épreuve, pour éviter d'accréditer l'impression d'une plus ou moins grande « facilité » (ou au contraire « difficulté ») de telle option par rapport à telle autre. Confirmation docimologique : avec l'**option « littérature de jeunesse »**, l'É.O.E. enregistre une note moyenne de **10,91** et un taux d'élimination de **11,69%** ; l'**option « musique »** une note moyenne de **11,58** et un taux d'élimination de **7,85%** ; et l'**option « arts visuels »** une note moyenne de **11,18** et un taux d'élimination de **9,93%**. Ces résultats, rappelons-le, s'entendent **tous concours confondus, public et privé, externe et interne**, et on trouvera dans le **tableau récapitulatif ci-annexé** le détail des « performances » de chacune des options dans chacun des concours. Compte tenu du nombre très différent de candidats entendus dans chacune des trois options (1.145 optionnistes « littérature de jeunesse » soit 58% des admissibles, 507 « musique » soit 26% et 309 « arts visuels » soit 16%), compte tenu aussi d'un choix majoritaire effectué par les candidats sinon *en faveur* de la « littérature de jeunesse », du moins par défaut *pour* elle, le différentiel des performances entre les trois options peut être considéré comme assez légitime.

Les modalités générales de la nouvelle épreuve orale d'entretien avaient fait l'objet d'une information dont l'efficacité globale a pu être appréciée par le jury. Le mérite en revient sans nul doute à la communication ministérielle et académique, mais aussi et surtout

aux instituts de formation, publics (IUFM) et privés (IFP), dont les formateurs ont su anticiper la préparation et diffuser sur le déroulement et les conditions de l'épreuve des renseignements généralement précis et fiables. On se permettra ici de leur suggérer qu'ils sont les bienvenus, en qualité d'auditeurs, lors des épreuves orales, dont le déroulement est public.

Pour les nouveaux candidats, il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici en préalable les modalités de l'É.O.E., que l'on trouvera officiellement présentées sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale. Nous invitons les candidats à le consulter assidûment :

www.education.gouv.fr/siac/siac1

Dans sa nouvelle formule, l'É.O.E. se trouve donc organisée en **deux parties que le candidat enchaîne l'une après l'autre devant le même jury**. Celui-ci est généralement composé d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale, d'un « praticien » de l'enseignement scolaire (professeur des écoles maître-formateur, conseiller pédagogique, directeur d'école d'application...) et d'un représentant du « savoir savant », universitaire ou enseignant d'IUFM extérieur à l'Académie de Lille. Le même jury évalue indifféremment les candidats des différents concours, public et privé, sans aucune indication autre que l'identité de ces candidats, à l'exclusion de tout autre renseignement (en particulier, nature du concours préparé, voie de préparation, cursus antérieur...).

Seule la première partie, que nous appellerons ici « générale », de l'épreuve, est dotée d'un temps de préparation fixé à une heure pour le candidat. La partie « optionnelle », elle, est censée avoir fait l'objet d'une préparation personnelle de toute une année de la part du candidat.

Chacune des deux parties de l'É.O.E. a le même poids, à la fois en termes de temps d'épreuve et de note. Même si c'est une note unique et globale qui est reportée par le jury, elle résulte d'une évaluation distincte de chacune des deux parties, « générale » et « optionnelle ». C'est dire qu'une note éliminatoire globale (égale ou inférieure à 05 sur 20) peut être la résultante de l'une seulement des deux parties de l'épreuve, nonobstant la qualité de l'autre partie... Mais, selon les estimations du jury pour la session 2006, **les deux composantes de la note globale se sont révélées globalement convergentes** (à deux points près) **dans près de 70% des cas**. Ce qui n'exclut pas, qu'on se le dise, les cas d'élimination douloureuse, malgré telle brillantissime performance en littérature de jeunesse, musique ou arts visuels, malheureusement précédée d'une prestation piteuse dans la partie générale de l'épreuve – ou inversement...

A la sortie de la salle de préparation où il a bénéficié d'une heure pour se pencher sur le document-sujet proposé pour la première partie de l'épreuve [*cf. infra pour la présentation de ces documents-sujets*], le candidat est invité à présenter son exposé pendant 10 minutes maximum, suivies de 15 minutes d'entretien avec le jury. Sans autre « entracte » que le temps nécessaire au candidat pour, selon l'option, distribuer au jury le texte de littérature de jeunesse, ou pour installer sa production d'arts visuels, ou pour mettre en place le matériel nécessaire à son expression musicale, on passe alors à la deuxième partie de l'épreuve, avec le même dispositif : 10 minutes d'« expression » personnelle et 15 minutes d'entretien avec le jury. On lira dans la suite de ce rapport, pour chacune des options concernées, le détail de l'organisation de cette deuxième partie, avec les recommandations spécifiques du jury pour chaque option. C'est ici d'abord de la seule première partie de l'É.O.E. qu'il va être question.

PREMIÈRE PARTIE (dite « générale ») DE L'É.O.E.

Éléments de cadrage réglementaire

Définition de l'épreuve

La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Durée de la première partie :

- préparation : 1 heure ;
- exposé : 10 minutes ;
- entretien : 15 minutes.

Note de commentaire

Première partie de l'épreuve orale d'entretien :

« Cette première partie permet, au travers du dossier proposé par le jury, d'évaluer le candidat lors de son exposé sur des sujets mettant en jeu ses connaissances sur l'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens, ainsi que sur les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles. Dans le prolongement de cet exposé, les questions du jury doivent permettre au candidat de mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation (philosophie de l'éducation, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage).

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures.

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

1. comprendre, analyser et synthétiser un document ;
2. réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement ;
3. communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
4. s'exprimer oralement et communiquer. »

Les « documents-sujets »

A son entrée en salle de préparation, le candidat se voit remettre un **document-sujet de quatre pages maximum** (format A4), **et comportant un ou plusieurs textes** d'origines et de natures diverses, mais en relation avec un même domaine, un même thème ou une même question. Celle-ci est obligatoirement en rapport avec le programme de l'épreuve, tel qu'indiqué en annexe à ce rapport. Le candidat dispose alors d'**une heure de préparation**

pour lire, analyser ce(s) texte(s) et organiser son exposé (le candidat peut prendre des notes, et même annoter le dossier qui lui a été remis et qu'il conservera après l'épreuve, mais **aucun autre document ni ouvrage n'est mis à sa disposition ni autorisé**). A l'issue de cette heure de préparation, rappelons-le, **l'épreuve orale** proprement dite **dure 25 minutes au total**, en **deux phases successives**, l'une dite d'**exposé individuel oral du candidat (10 minutes maximum)** et l'autre de **discussion avec le jury (15 minutes maximum)**.

Les « documents » proposés en sujets consistent le plus souvent en **un texte ou un groupement de deux textes** (trois textes plus rarement), extraits soit d'un ouvrage d'auteur (ou de plusieurs ouvrages d'auteurs différents), soit d'une (ou plusieurs) publication(s) périodique(s), revue ou magazine - généraliste ou spécialisé, de « grande vulgarisation » ou plus « savant » -. On trouvera ci-dessous quelques exemples précis des « supports » dans lesquels le jury va chercher ses documents-sujets. Le jury 2006 s'est efforcé d'éviter les documents-sujets trop composites (3 textes ou plus), ainsi que les supports trop longs (le temps de lecture est bien sûr inclus dans l'heure allouée pour la préparation), de même que les textes à caractère trop spécialisé, érudit ou « officiel » (instructions...), sauf quand ces derniers représentaient une aide au traitement du sujet (dans ce cas, c'est plutôt à titre de « référence » qu'ils figuraient dans le document-sujet). S'agissant des sujets comportant deux textes (cas le plus fréquent en 2006), l'articulation de ceux-ci peut être de toute nature : il peut s'agir de deux extraits « théoriques » qui proposent des thèses différentes sur un même sujet ; ou bien d'un texte d'orientation « théorique » suivi d'un autre plus « applicatif » sur le même thème, etc. Tous les cas de figures sont possibles, et **le rapport entre les textes** (qui ne sont jamais rapprochés sans raison) **doit toujours être interrogé par le candidat**. En effet, un encart dans une revue syndicale, une prescription institutionnelle ou un article de chercheur ne peuvent être mis sur le même plan et conduisent forcément à une analyse différente.

A titre d'exemples, et sans que ces indications aient valeur indicative ni *a-fortiori* prescriptive pour les candidats 2007, voici quelques-unes des sources auxquelles le jury 2006 était allé puiser ses documents-sujets (les listes ne sont pas exhaustives) :

- **ouvrages d'auteurs** : Philippe Perrenoud, *L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages* ; C. Savard, *Pages choisies de pédagogie contemporaine* ; Emmanuel Kant, *Réflexions sur l'éducation* ; J.-P. Astolfi, B. Peterfalvi et A. Vérin, *Comment les enfants apprennent les sciences* ; Laurent Mucchielli, *Violences et insécurité* ; A.-M. Gioux, *Première école, premiers enjeux* ; R.-V. Joule, *Le Défi éducatif* ; André Comte-Sponville, Michelle Perrot et alii, *Guide républicain. L'Idée républicaine aujourd'hui* ; Philippe Meirieu, *Faire l'école, faire la classe* ; C. André et F. Lelord, *L'Estime de soi* ; Luc Ferry, *Lettre à tous ceux qui aiment l'école* ; Georges Charpak et Roland Omnès, *Soyez savants, devenez prophètes...* ;

- **périodiques** : *Animation & Education, Beaux-Arts magazine, Cahiers d'histoire, Cahiers pédagogiques, Courrier International, Le Courrier des Maternelles, Les Dossiers de l'Ingénierie éducative, Education enfantine, EPS 1, L'Express, Fenêtre sur cours, Journal des Instituteurs, Le Monde de l'Education, Le Point, Revue Française de Pédagogie, Sciences humaines, Télérama ...*

Répetons-le, ces titres n'ont absolument pas valeur de « programme », de « corpus », de « préconisations du jury » ni de « références incontournables » pour les candidats 2007 !

Enfin, on trouvera ci-dessous les **thèmes-titres d'une sélection de sujets proposés à la session 2006** : mais les candidats ne les considéreront surtout pas comme des « *sujets possibles à bachoter absolument* » pour la prochaine session... non plus que comme des « *sujets sur lesquels on peut sans risque faire l'impasse, puisqu'ils sont déjà tombés et qu'ils ne ressortiront plus* » :

Quelques documents-sujets proposés à la session 2006 de l'E.O.E.

(seuls les thèmes-titres sont indiqués ci-dessous)

1. Réussir l'apprentissage de la lecture
2. Estime de soi et apprentissage
3. Les sciences et la technologie à l'école
4. La relation parents - enseignants
5. Le socle commun de connaissances
6. Accueillir l'enfant et ses parents en Maternelle
7. Les élèves surdoués
8. Les apprentissages coopératifs
9. L'enseignement des langues étrangères à l'école
10. Evaluer autrement, en France et en Europe
11. L'éducation au patrimoine
12. L'actualité, l'information et les médias à l'école
13. Premiers apprentissages et vie collective à la Maternelle
14. Violence sociale à l'école
15. La métacognition pour apprendre à l'école
16. L'éducation à la santé
17. TiCE et B2i
18. Les maths à l'école
19. Le redoublement
20. L'école dès deux ans ?

Les grands thèmes abordés par ces sujets, en conformité avec le programme national de l'épreuve, n'ont rien qui puisse surprendre un candidat sérieusement préparé au concours de recrutement de Professeur des Ecoles. Qu'il s'agisse de grandes questions posées par la philosophie de l'éducation, la pédagogie, la didactique des disciplines, ou de « débats de société » qui traversent actuellement le champ de l'enseignement et de l'éducation (l'apprentissage de la lecture, la question de l'autorité, l'égalité des chances, l'éducation à la citoyenneté, la laïcité, la mixité, l'intégration scolaire, les droits de l'enfant, le socle commun de connaissances...), on attend du candidat qu'il ait acquis pendant son année de préparation à ce concours une **information sérieuse** (non pas encore celle de l'expert, certes, plutôt celle du « *citoyen éclairé* ») lui permettant de **se positionner clairement** sur toutes ces questions en sa qualité future d'enseignant. Cela suppose de la part du candidat - et on nous permettra d'y insister encore lourdement cette année - une réelle **préparation intellectuelle**, consacrée à **enrichir sa culture personnelle et à approfondir sa réflexion critique, notamment sur le sens du métier** qu'il envisage. En supplément indispensable des cours, sans doute excellents, dispensés dans les centres IUFM ou IFP, également par le CNED, il apparaît absolument nécessaire que le candidat ait **lu et réfléchi** personnellement sur ses lectures, en **se tenant au fait de l'actualité** (éducative, mais aussi culturelle, sociale, politique - nationale et internationale), en **se documentant sur les missions et responsabilités** qui seront les siennes demain : trop de candidats ignorent jusqu'à l'existence des **programmes de l'école élémentaire**, celle d'une **loi d'orientation pour l'éducation nationale**, celle d'un **référentiel de compétences pour le Professeur des Ecoles**, et donnent ainsi à leur jury une fâcheuse impression d'impréparation, d'immaturité pré-professionnelle, de dilettantisme...

L'« exposé » du candidat devant le jury

Les consignes réglementaires fournies au candidat pour organiser son exposé sont laconiques : «*Dégagez les idées essentielles du document reproduit ci-après* ». Mais s'agissant pour le candidat de démontrer sa capacité à « **comprendre, analyser et synthétiser un document** » (instructions officielles 2006), il s'ensuit que cet exposé ne saurait se réduire à une description de ce document ou à une énumération en vrac de ses « *idées essentielles* », sur le mode : « *Dans ce document, on trouve telle idée importante... et puis telle autre... et puis telle autre encore* », avec une simple présentation paraphrastique de celles-ci. **Ni résumé linéaire du document-sujet, ni inventaire des thèmes, ni relevé de mots-clefs, ni catalogue des idées-forces, ni florilège de citations**, l'exposé doit être **structuré** de façon simple, logique et adaptée au document-sujet.

Sans que cette disposition soit prévue comme obligatoire, le jury peut légitimement attendre du candidat qu'il **présente tout d'abord le document-sujet** : quelques phrases d'« introduction » rapide sont les bienvenues pour indiquer la **nature** et la **source du document**, son **contenu général** et l'éventuelle « résonance » du sujet traité dans le document par rapport aux grandes problématiques actuelle de l'école. Le candidat aura toujours intérêt, en effet, à se demander pourquoi on lui a proposé de réfléchir sur ce sujet précis, pourquoi on a rapproché de tels textes - ce qui l'aidera à trouver des pistes pour **problématiser**, voire composer son exposé.

On aura garde d'oublier d'exploiter le « **hors-texte** » **des documents** : références (toujours indiquées), illustrations, notes, bibliographie éventuelle, qui font partie intégrante du document-sujet à analyser et peuvent être des indices précieux pour le candidat pendant sa préparation.

Extraites de ce document, les « idées essentielles » sur lesquelles le candidat aura choisi de faire porter son analyse **seront ensuite clairement annoncées, reliées au document et problématisées**, en s'efforçant de montrer pourquoi on les a jugées essentielles par rapport au contenu, au message, à la portée globale du texte. On en analysera donc à chaque fois les tenants et aboutissants dans le document, le rôle et la fonction par rapport à l'objectif global du texte (= pourquoi telle idée est-elle essentielle par rapport à l'information ou à la thèse exposée dans le document ?), les liens éventuels entre elles et avec le thème du document, dans une perspective discursive (argumentation, illustration...), sans oublier la position ou l'« idéologie » qui sous-tend ces idées. Dans le cas de textes multiples, on n'omettra pas de confronter entre elles les idées et les positions des différents auteurs, dans leurs éventuelles convergences et divergences.

« **Analyse de contenu** » visant d'abord à **manifester l'intelligence du sens général du texte, de son fonctionnement, de son « message » et de sa portée**, l'exposé doit aussi permettre au candidat de **mettre en valeur des connaissances personnelles en relation pertinente avec le thème du document**. Ces connaissances personnelles viendront éclairer certains aspects du sujet par un apport d'informations complémentaires montrant que **le candidat a pris la mesure de l'intérêt de ce thème, et qu'il sait notamment le replacer dans un des grands débats qui traversent le champ de l'enseignement aujourd'hui**. On l'aura compris à la lecture du programme de cette épreuve : dès l'exposé, le candidat doit déjà recourir à ses connaissances personnelles (dont le jury évaluera la richesse ou la pauvreté, notamment en matière de « culture de l'enseignement »). Et ce sont ces connaissances qui vont largement conditionner la qualité de son analyse du document en lui permettant d'en **mettre en perspective les idées, les thèses et les positions** dans une brève **conclusion** personnelle au terme de l'exposé.

A l'occasion de cette analyse du document, on veillera donc bien à **ne pas se borner à « décrire »** simplement celui-ci dans son contenu, ni au contraire à **donner au jury l'impression qu'on « récite » une leçon sur un « sujet de cours »** : les connaissances acquises pendant l'année de formation ne doivent être convoquées que si elles sont réellement en rapport avec le thème précis traité dans le document-sujet. Les jurys sont toujours agacés par les bribes (ou les pans entiers !) d'exposés théoriques que certains candidats semblent se sentir obligés de « plaquer » dans leur propos, sans aucun rapport nécessaire avec la problématique ou le thème abordé dans le document-sujet, mais simplement par souci d'exhiber des connaissances souvent aussi inopportunes que fragiles... Enfin, les candidats veilleront à **ne pas confondre esprit critique** (qu'il est indispensable d'exercer sur les idées et les thèses contenus dans les textes proposés) **et opinion personnelle** : ce n'est pas parce l'on ne partage pas la position d'un auteur que celle-ci est mauvaise !

L' « entretien » avec le jury

Complémentaire de l'exposé du candidat, la discussion avec le jury est engagée à **partir** du document-sujet soumis au candidat et analysé par lui, mais ne se limitera en aucun cas à ce document. Dans les 15 minutes réservées à cet entretien, le **champ d'interrogation** sera élargi au-delà du sujet du document et délibérément décentré par rapport à lui, pour permettre au jury de vérifier qu'en dehors du thème précis sur lequel le candidat s'est focalisé dans le cadre de l'analyse du document, il possède des connaissances et une expérience beaucoup plus larges et générales, en particulier relativement au programme défini pour cette épreuve. Dans cette perspective, les questions posées par les membres de la commission pourront être orientées **du plus précis** (reprise de points abordés par le candidat lui-même, afin de l'amener à confirmer, nuancer, corriger un propos ou une position lors de l'exposé ; demande de définition d'un terme employé dans les textes, vérification de la compréhension littérale d'un passage litigieux pour rectifier un contre-sens, faire percevoir un point important laissé dans l'ombre, lever une ambiguïté...), **au plus général** (questions relevant de champs complètement extérieurs à ceux abordés dans le dossier, mais en relation avec le programme de l'épreuve). Si le document a porté sur une question générale de vie scolaire (par exemple : « La participation des parents d'élèves à la vie de l'école »), le jury pourra, pendant la discussion, sonder le candidat sur des questions tout à fait différentes (« L'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école », « L'éducation prioritaire », « Le conseil d'école »...). On attirera au passage l'attention des candidats sur la nécessité d'**étendre désormais leur curiosité à l'échelle européenne**, comme y invite le programme (« *fonctionnement de l'école dans quelques pays de l'Union européenne* »). Mais il ne sera jamais question, bien sûr, pour le jury, de questionner un candidat sur des aspects très pointus de l'organisation de l'enseignement scolaire comparé dans tel ou tel pays !

Moment privilégié où le candidat est invité à **entrer réellement en dialogue avec le jury**, la discussion permet aussi d'évaluer, outre les **connaissances sur le programme**, des **capacités beaucoup plus générales** (intellectuelles, culturelles, communicationnelles...) mais aussi « **préprofessionnelles** », justement - **en définitive, c'est sur l'aptitude du candidat à entrer avec profit en formation de PE2 que le jury va se prononcer** au travers de cette épreuve.

Qualités et maladroitures des candidats...

A l'issue de chacune des sessions du concours, les membres de jury sont invités à participer à un bilan de l'épreuve, dont certaines des conclusions méritent d'être portées à la connaissance des candidats (passés et à venir !), s'agissant de leurs qualités les plus appréciées, mais aussi de leurs maladroitures les plus insignes. C'est ainsi le « profil recherché » du « bon candidat » que ce compte rendu voudrait contribuer à déterminer, étant bien entendu qu'il n'existe pas un type de « bon candidat » mais une multitude, et que ce n'est pas un « portrait robot » du lauréat que l'on veut ici brosser. Mais la récurrence dans les fiches-bilans du jury d'un certain nombre de compétences (ou d'incompétences...), de qualités (ou de maladroitures), tant sur le plan des connaissances que de la « culture » du candidat, de la maîtrise de la méthodologie de l'épreuve ou du comportement communicationnel du candidat, apparaissent déterminante dans l'évaluation qui sera faite de celui-ci par la commission-jury.

Outre les **compétences et savoirs « académiques »** évoqués ci-dessus (légitimement exigibles d'un candidat censé avoir préparé sérieusement le concours), quel est donc l'« horizon d'attente » des membres du jury ? A travers l'exposé et l'entretien, ce sont bien sûr des **qualités intellectuelles** qui doivent d'abord se manifester : intelligence et « bon sens », dans l'analyse du texte et sa compréhension aussi bien que dans les réponses aux questions posées. Des **connaissances disciplinaires solides**, ensuite, **au moins dans un domaine** – peut-être celui de la formation initiale du candidat, mais le jury n'a pas à le connaître au moment de l'épreuve – et dont l'efficacité de « socle » et de « levier » transférentiel apparaît souvent au cours de cette épreuve. Et il faut bien ici reconnaître ici que toutes les formations de niveau bac + 3 n'ont sans doute pas la même congruence ni la même efficacité pour préparer le concours de recrutement de Professeur des Ecoles.... Telles que les statistiques le confirment après le concours (rappelons que le jury ne sait rien du cursus du candidat), il semble bien que les candidats jugés les plus convaincants dans cette épreuve sont le plus souvent issus de formations universitaires à fort potentiel culturel, et à socle disciplinaire fort, en relation directe avec les matières principales enseignées à l'école : est-ce si étonnant après tout compte tenu de la nature des épreuves, et des missions d'enseignement qui seront confiées demain au lauréat ?

Sur le plan **communicationnel** ensuite, et outre les qualités longuement détaillées dans les précédents rapports (les candidats s'y reporteront avec profit), tout jury préférera un candidat manifestant un minimum de **vivacité**, de dynamisme voire d'enthousiasme (sincère !) dans sa prestation, plutôt que ces encore trop nombreux candidats « éteints », atones, voire inhibés ou agressifs dont il faut arracher des réponses monosyllabiques – voire des grognements pas toujours intelligibles ! **L'engagement du candidat dans l'entretien**, et sa **facilité à dialoguer** sont bien sûr valorisés, surtout quand ils s'accompagnent de cette « bonne distance » que le candidat sait parfois trouver entre la posture de l'*élève* (qu'il n'est plus tout à fait) et celle du *collègue* (qu'il n'est pas tout à fait encore) : idéal difficile à atteindre, on en convient, mais qui procure parfois au jury de très beaux moments d'échange authentique. On suggèrera aussi aux candidats à la session 2007 de **soigner davantage la gestion du temps de l'exposé** : trop de candidats tombent « en panne sèche » après quelques minutes seulement, et trop doivent être « fauchés en plein vol » à l'issue de la dixième minute, alors qu'ils n'en étaient qu'à la première partie de leur exposé ! Il faut aussi **s'entraîner à se détacher de ses notes et à regarder le jury**, compétence communicationnelle de base pour tout futur enseignant... On y ajoutera enfin, parce que souvent mentionnée par les membres du jury, le vœu d'une **expression-communication**

orale davantage soignée, qu'il s'agisse de **tenue** (vestimentaire y compris !), de **comportement**, ou de **langage (débit, articulation, prononciation, syntaxe, vocabulaire : aïe-aïe-aïe...)**. Gages de la capacité du candidat à savoir s'adapter, demain, à des codes et à des situations de communication de plus en plus exigeants pour le Professeur des Ecoles, ce sont là des compétences minimales qui fonderont la crédibilité à venir du candidat dans sa posture étymologique de *professeur (pro-fari, parler en public)*, face à ses élèves ou à ses différents interlocuteurs professionnels : que penser à cet égard de ce/cette candidat(e) qui, à plusieurs reprises pendant les dix minutes de son exposé, éprouve le besoin de s'interrompre pour se désaltérer bruyamment à sa bouteille de soda, non sans avoir demandé toutefois à son jury : « *Vous permettez que je bois ?* » (sic !)...

La **culture personnelle du candidat**, qui est sondée dans les deux parties de l'épreuve, constitue aussi un critère important dans l'évaluation. On répètera ici qu'il ne s'agit jamais pour le jury de jouer au jeu détestable des « questions fermées de culture générale » (= « *Qui a peint Le Radeau de la Méduse et en quelle année ?* »), au piège desquelles chacun (membres du jury inclus !) faillirait. Ce qui est demandé au candidat, bien plutôt, c'est d'apporter la preuve d'une réelle curiosité et d'une vraie ouverture à l'égard des « choses de l'esprit », de la « culture » dans son sens le plus large et le plus précieux. Il a donc davantage été demandé aux candidats 2006, dans chacune des deux parties de l'épreuve, de faire pénétrer leur jury dans leurs « musées personnels », de lui parler de leurs personnages favoris, des BD, CD et DVD qu'ils emporteraient « sur l'île déserte », des repères culturels et artistiques dont ils illustreraient avec des élèves une frise chronologique, etc., etc. – et que les candidats 2007 s'attendent bien sûr à d'autres formulations pour ces questions à travers lesquelles, répétons-le, ce n'est jamais l'érudition du candidat qui est évaluée, mais sa capacité à exprimer (même maladroitement) et à faire partager une sensibilité culturelle ou artistique – *a-fortiori* quand le choix de l'option le présuppose ! Que penser d'un candidat qui a choisi l'option « Littérature de jeunesse » et qui estime que préparer le concours ne laisse pas de temps pendant l'année pour lire plus d'un seul album de son option ? ou d'un candidat de l'option « Musique » qui, en dehors du style musical très étroit qu'il affectionne, avoue ne rien aimer écouter d'autre ? ou d'un candidat de l'option « Arts visuels » qui ne connaît aucun des musées ni sites culturels de la région ? Quelle que soit l'option choisie, redisons-le tout net encore une fois : **le candidat qui ne serait pas personnellement et sincèrement persuadé de cette importance capitale de la culture (autre que télévisuelle !) dans le métier d'enseignant qu'il ambitionne, n'a pas sa place dans ce concours.**

Enfin, c'est autour de **questions de culture et d'éthique professionnelles** que le candidat sera évalué, sans que jamais le jury oublie qu'il a affaire à de futurs enseignants, dont la culture professionnelle est encore « en construction », mais qui n'en doivent pas moins manifester qu'ils ont **réfléchi au sens du métier auquel ils aspirent**, à leurs **devoirs et responsabilités**, à leur **positionnement** (professionnel, déontologique...) **par rapport à d'autres « médiateurs éducatifs »** (un enseignant n'est pas qu'un animateur ! un enseignant n'est pas qu'un éducateur !), et être capables d'**explicitier** – par exemple – **les qualités personnelles dont il faut disposer pour s'engager dans la profession**, les **conditions de l'exercice de l'autorité** auprès d'enfant, les **atouts d'un « bon » enseignant**, etc., etc. etc. ! Là non plus, le jury n'attend pas que le candidat sache réciter la liste ingrate de tous les sigles des projets, moyens et dispositifs d'aide ou de remédiation pour les élèves en difficulté : PPRE, PPAP, REP/ZEP... Mais il semble difficile de vouloir s'engager dans le métier d'enseignant du Premier degré sans connaître *a-minima* l'organisation de l'institution scolaire, ses textes fondateurs, ses objectifs, ses programmes : loi d'orientation, socle commun, différenciation pédagogique, évaluations nationales, cycles, domaines et disciplines, conseil d'école, coopération scolaire, prévention de l'illettrisme..., trop de candidats semblent

découvrir le jour de l'épreuve ces notions de base de tout aspirant au métier de Professeur des Ecoles ...

Le « cas de conscience » de la note éliminatoire

Quand la prestation orale du candidat s'avère vraiment par trop insuffisante ou défaillante, le jury peut hélas être amené à **prononcer une note inférieure ou égale à 05 sur 20, entraînant de fait l'élimination complète du candidat** - quelles qu'aient pu être ses performances aux autres épreuves d'admissibilité et d'admission. Conscient de la gravité consécutive d'une telle note, et conscient d'abord des enjeux de ce concours - pour les candidats eux-mêmes, mais aussi et d'abord peut-être pour l'Institution (ce sont les Maîtres de demain que l'on recrute...), le Jury de l'É.O.E. a engagé depuis plusieurs années une réflexion approfondie sur la critérisation la plus objective et la plus homogène de ces notes éliminatoires. Leur nombre a beau avoir diminué encore sensiblement cette année, c'est (presque) toujours un douloureux cas de conscience qui se trouve posé et souvent longuement débattu en commission et en Jury plénier.

Ne revenons pas sur ces candidats « touristes » dont l'impréparation trouve dans cette élimination sa réponse prévisible et logique ; passons aussi sur quelques (rarissimes) candidats dont le comportement pendant l'épreuve (mutisme, désinvolture, agressivité...) s'avère à ce point inadapté ou immature que, s'il se manifestait à l'identique devant une classe, il mettrait en danger les élèves... ou le maître lui-même ! Pour tous les autres cas, le Jury aimerait rappeler que **c'est toujours la conjonction de plusieurs critères jugés gravement défaillants ou insuffisants qui aboutit à l'élimination :**

- incapacité avérée à comprendre le sens littéral, le contenu et le message du document-sujet ;
- incapacité permanente à entrer en communication avec le jury (le candidat ne comprend pas ce que lui dit le jury, et le jury ne comprend pas ce que veut dire le candidat) ;
- méconnaissance complète de l'école et du système éducatif ;
- manque total de références culturelles (au-delà des lacunes du candidat, le jury n'a pu trouver aucun point d'ancrage ni domaine culturel ou autre pour lancer la discussion) ;
- positionnement idéologique et/ou éthique incompatible avec les valeurs fondamentales de l'Ecole (égalité, laïcité, respect de l'autre, solidarité...). Les représentations que semblent porter certains candidats au sujet des élèves, des parents, de l'acte d'enseignement, de l'institution, de la société..., sont parfois à ce point caricaturales qu'elles en deviennent inquiétantes pour qui a un minimum de foi en l'« éducatibilité » et en la « perfectibilité » humaines, et de confiance et d'ambition éducative pour ses (futurs) élèves !
- « fragilité » ou manque de maturité incompatible avec l'entrée immédiate dans le métier.

Répetons-le : jamais une faiblesse même caractérisée dans *une seule* des dimensions de l'évaluation ne suffit à éliminer un candidat lors de l'É.O.E. - même le « gros contre-sens » sur le texte-sujet, même la « bourde énorme » ou l'« ignorance crasse » sur une question qui figurait pourtant dûment au programme - : ces « gaffes » plomberont peut-être la note, mais

sans jamais la rendre à elles seules éliminatoire. Le jury garde toujours présent à l'esprit que la situation même du concours et le stress qu'il provoque sont de nature à inhiber à ce point certains candidats qu'ils en deviennent capables de contre-performances manifestes. **C'est d'ailleurs toujours une performance qui est évaluée, et jamais une personne** - le respect de celle-ci n'est-il pas l'une des plus valeurs les plus précieuses de l'École ? - , et le Jury tient enfin à préciser que dans certains cas **cette note a plutôt valeur d'ajournement provisoire que d'élimination définitive** : aguerris par cette première expérience certes peu gratifiante pour eux, mais qui a pu les faire prendre conscience de leurs maladrotes ou de leurs lacunes, et mieux entraînés pendant une seconde année de préparation plus sérieuse, certains candidats malchanceux la première fois, mettent un point d'honneur à réussir brillamment leur deuxième tentative. En encourageant ces candidats pour leur persévérance, le Jury tient surtout à recommander à tous les candidats une **préparation précoce, régulière et méthodique** de cette épreuve orale d'entretien préprofessionnelle, et espère avoir le plaisir d'entendre lors de la session 2007 autant d'excellentes prestations qu'il en a entendues à la session 2006.

Le Président du Jury de l'É.O.E. tient enfin, en son nom personnel, à saluer avec gratitude tous ceux qui ont apporté leur aide précieuse au parfait déroulement de la session 2006 : Thierry CHARNAY, Président Général du concours ; Eric SPECQ, Proviseur du Lycée Fénelon de Lille, Catherine CHENU, son Adjointe, et Anne DELANNOY, sa Gestionnaire, hôtes aussi prévenants qu'attentionnés ; Jacques COTELLE, Vincent DUCOURANT et Marie-Agnès THIRARD, respectivement coordinateurs des options « Musique », « Arts visuels » et « Littérature de jeunesse » ; Thérèse COULMONT, Françoise CUGNY, Pierre DELHAYE, Sandrine HABERA, Cécile LALOUX et Jean-Pierre MOLLIÈRE, membres dévoués du Jury de l'É.O.E. ; tous les membres des commissions de ce Jury : Inspecteurs de l'Éducation Nationale, Conseillers Pédagogiques, Instituteurs-Professeurs des Ecoles Maîtres-Formateurs, Professeurs d'I.U.F.M. et Universitaires, qui assurent, avec un sérieux impeccable et une disponibilité de tous les instants – mais aussi dans la bonne humeur la plus constante – toutes les tâches et contraintes souvent très lourdes de cette épreuve. Et je n'aurai garde d'oublier toute l'équipe administrative de la Division des Examens et des Concours du Rectorat de l'Académie de Lille (DEC 3.1), qui gère avec le professionnalisme le plus souriant la charge redoutable de l'organisation générale du concours : Jean-Marie SYROTA, Louis COURMONT, Stéphane LEMAIRE, excellentement relayée par Marie-France SABIN, cheville ouvrière et vestale de l'É.O.E., avec son bataillon de vacataires, *juniors* ou *seniors* : toutes et tous voudront bien trouver ici la sincère expression de l'admiration et de la gratitude du Jury de l'É.O.E. et de son Président.

Christian MORZEWSKI,
Professeur des Universités,
Président du Jury de l'É.O.E.

DEUXIÈME PARTIE (dite « optionnelle ») DE L'É.O.E.

Option « Littérature de jeunesse »

Plus de 58 % des candidats admissibles ont choisi l'option littérature de jeunesse. Ce choix s'est avéré pour la plupart d'entre eux être un choix positif ; on a souvent constaté une volonté de répondre aux directions de travail du ministère ou un goût personnel pour la lecture-plaisir. Signalons cependant un manque d'enthousiasme perceptible chez quelques-uns qui semblent ne pas appartenir à la catégorie des « lecteurs ».

La composition des jurys se veut parfaitement équilibrée et laisse place à la fois aux représentants du « terrain » (inspecteurs, conseillers pédagogiques...) et aux professeurs des IUFM ou de l'université. Le jugement porté sur la prestation du candidat correspond donc à une approche plurielle et à des regards croisés. On n'a donc pas constaté de distorsion d'un jury à l'autre et l'harmonisation a pu se faire dans de bonnes conditions. Le document de cadrage reproduit en fin de rapport en commission de spécialistes a facilité l'harmonisation et a permis de préciser les textes ministériels.

Les conditions matérielles de cette épreuve sont cependant drastiques et une bonne gestion du temps par les candidats est indispensable. C'est à la suite de la première partie de l'épreuve de l'ÉOE (analyse du dossier proposé et discussion) qu'intervient « dans la foulée » cette option de littérature de jeunesse. Le candidat dispose de **10 minutes en tout pour la lecture orale** (2 minutes, soit une vingtaine de lignes) **et la présentation du document choisi**. La discussion avec les membres du jury dure un quart d'heure. Bien entendu, le jury a le droit d'élargir le propos dans la discussion afin de vérifier l'appropriation des outils d'analyse, la culture littéraire et surtout la qualité de la réflexion personnelle du candidat. Il faut signaler à ce propos que trop de candidats se révèlent incapables de parler d'autres œuvres que celle(s) présentée(s), ce qui révèle un manque de culture générale et de curiosité intellectuelle inquiétant pour de futurs enseignants.

Quelques notes personnelles étaient autorisées : une à deux pages au plus, lesquelles devaient être considérées comme un aide-mémoire. Il n'était pas question de sortir un document de 50 pages ou l'équivalent de notes prises en cours. Il était **vivement déconseillé de lire un document rédigé**, voire de réciter par cœur, parfois avec un débit oratoire accéléré, un texte correspondant à l'analyse du document. Les candidats qui ont procédé ainsi ont évidemment été sanctionnés par le jury.

Rappelons aussi que **les candidats doivent fournir aux membres du jury tous les documents nécessaires** à la compréhension de leur exposé et qu'ils doivent disposer eux-mêmes du document original. Certains candidats ne possédaient manifestement pas le livre ou oubliaient de le sortir de leur cartable. Les photocopies sont autorisées ainsi que les montages ou les textes retapés. Il est évident que les documents remis aux membres du jury doivent être de bonne qualité et référencés ; trop de candidats ont retapé des textes sans indiquer l'auteur, l'éditeur et l'année de parution. Certains ont même remis une sorte de chiffon où se glissaient quelques erreurs orthographiques ou typographiques. En ce qui concerne les albums, une

photocopie en couleur d'une ou des pages qui donnent lieu à exploitation est aussi nécessaire pour les membres du jury.

L'exposé lui-même devrait commencer par une brève introduction à l'œuvre ou à l'extrait avant la lecture orale. Cette **lecture orale** est très importante. Deux excès ont pu être constatés à ce propos, tout aussi rédhibitoires l'un que l'autre : la lecture monocorde sans conviction et sans prise en compte d'un auditoire ou à l'inverse la théâtralisation excessive. Très souvent cette lecture reste cependant assez peu convaincante. Les candidats sont invités à s'interroger sur la fonction de cette lecture orale et à se poser la question des destinataires : lisent-ils pour de jeunes auditeurs, évidemment virtuels, compte tenu des circonstances du concours, ou pour un public d'adultes ? A chacun d'assumer son choix ensuite et de l'expliquer aux membres du jury. Il faudrait aussi travailler l'articulation, sans oublier les problèmes de liaison et de prononciation.

Le choix des supports mérite aussi quelques commentaires. Le jury apprécierait que le choix de l'œuvre et de l'extrait soit un choix vraiment personnel et justifié de manière précise. Rappelons qu'il existe une liste officielle de référence dans les programmes du cycle 3 de l'école élémentaire et publiée par le ministère mais qu'il n'est pas interdit de choisir un ouvrage en dehors de cette liste à condition de justifier son choix. Certains candidats ont obtenu une excellente note en choisissant des ouvrages récemment édités, hors liste car ce choix personnel était fort pertinent et argumenté. Rappelons aussi que cet ouvrage doit donner lieu à une lecture orale de tout ou partie du texte, ce qui exclut les albums sans texte. Il est aussi déconseillé de choisir un ouvrage dont l'exploitation figure sur internet ; on peut citer l'exemple de l'album *Otto : autobiographie d'un ours en peluche* de Tomi Ungerer présenté sur le site internet de l'ONL et qui a donné lieu à une présentation répétitive et peu convaincante de la part de plusieurs candidats. Il faut éviter enfin d'aborder fort maladroitement et souvent sans contexte des sujets qui banalisent des problèmes graves et qui ne sont pas adaptés à l'école primaire. On peut obtenir une excellente note en abordant des textes humoristiques et drôles. Un sondage mené auprès des quinze jurys de littérature de jeunesse fait cependant apparaître un **privilège excessif accordé à l'album** dans le choix des candidats. Certes, force est de constater la place importante prise par l'album dans nos sociétés mais rappelons que la littérature de jeunesse ne se réduit pas à l'album. Rappelons aussi que l'album suppose une complémentarité texte-image. Or la plupart des candidats n'ont pas exploité cette complémentarité, ont délaissé l'analyse de l'image ; on a même vu des candidats ne pas penser à sortir l'album du cartable et se contenter de gloser sur un extrait du texte ! La même remarque est d'ailleurs valable à propos des récits illustrés qui arrivent au second rang dans notre hit-parade ; beaucoup de candidats oublient de s'interroger sur les illustrations et leur rôle. Rappelons enfin que dans l'expression « littérature de jeunesse », il y a le mot **littérature** et que l'approche de la lecture littéraire est bien inscrite dans les programmes officiels de l'école ; il serait utile de relire à ce propos les documents d'accompagnement du cycle 3, en particulier *Lire et écrire au cycle 3* ainsi que celui intitulé *Littérature*, disponibles dans tous les CRDP ou CNDP . Or dans notre hit-parade, à l'issue de ce concours, nous n'avons pu que constater que les textes poétiques avaient été injustement délaissés ainsi que les grands classiques de la littérature de jeunesse qui semblent assez méconnus des candidats, y compris de ceux qui privilégient pourtant des ouvrages qui correspondent à des réécritures ou utilisent les effets d'intertextualité. De manière assez étonnante, les bandes dessinées ont aussi été délaissées. En revanche, il existe des best-sellers ! Remporte la palme le fameux *Otto : autobiographie d'un ours en peluche* dont les aventures souvent récurrentes ont fini par lasser les membres des jurys quand la réflexion personnelle et l'appropriation des outils d'analyse n'étaient pas au rendez-vous.

L'analyse du document suppose une analyse littéraire, didactique et pédagogique.

En ce qui concerne l'approche littéraire, il est inutile de réciter ou de lire la biographie de l'auteur souvent puisée aux sources intarissables et parfois peu fiables d'internet sauf si celle-ci a un rapport direct avec l'œuvre. Le temps de l'exposé passe vite et il faudrait par conséquent ne donner au jury que les éléments essentiels et pertinents nécessaires à la compréhension de l'œuvre et de l'extrait, sans oublier de justifier le choix (2 minutes au plus). Il faudrait aussi éviter la série d'affirmations gratuites, non étayées par **une analyse personnelle** et circonstanciée du document présenté. Le jury attend une utilisation intelligente de quelques outils d'analyse en adéquation avec le texte, ce qui devrait permettre d'envisager la construction de connaissances précises avec les élèves en matière de lecture littéraire (voir le **document de cadrage** en fin de rapport).

L'approche didactique et pédagogique devrait donc être en étroite liaison avec cette analyse littéraire et parfaitement complémentaire. Or les candidats se contentent souvent de présenter au jury une sorte de catalogue exhaustif, un inventaire « à la Prévert », souvent récurrent d'un candidat à l'autre et sans lien précis avec le texte privilégié. « *Je ferai des ateliers, je ferai une mise en réseau, j'utiliserai la première et la quatrième de couverture...* », le pourquoi et le comment de ces exploitations restant du domaine de l'implicite ou de l'ineffable : pourquoi ? comment ?... Les effets de l'interdisciplinarité donnent aussi parfois des résultats surprenants dans les perspectives pédagogiques et il en reste l'impression d'un fourre-tout et d'un activisme forcené ; on a même vu un candidat récupérer *La Vérité sur les trois petits cochons* pour donner lieu à une activité sur le régime alimentaire du loup ! Il faudrait aussi faire la part entre les situations de production d'écrits et la mise en place de moments d'écriture qui concourent à la compréhension de l'œuvre ; il faudrait ne pas faire de manière systématique l'ORL à partir du texte de littérature sauf si certains aspects linguistiques représentent une véritable clé de lecture.

A tout le moins, il faudrait aussi adapter cette exploitation à un niveau donné. Rappelons à ce propos que le cycle 1 et le cycle 2 ne sont pas interdits de séjour dans cette option de littérature de jeunesse. **Il faudrait dans tous les cas de figure et quel que soit le niveau envisagé que cette exploitation soit en interaction avec l'analyse littéraire et que celle-ci permette l'émergence d'un champ de compétences précis et la définition de quelques objectifs d'apprentissage clairement définis auprès des élèves**

L'impression d'ensemble des jurys reste donc nuancée. Certains candidats relèvent de l'excellence et ont su montrer à la fois de l'enthousiasme et des compétences tant en ce qui concerne l'analyse littéraire que l'approche didactique et pédagogique. D'autres en revanche, peu sensibles au plaisir de lire, donnent l'impression d'avoir « bachoté » ou d'avoir puisé aux sources peu fiables d'internet des éléments d'un exposé sans même retraiter les informations en les passant au crible d'une réflexion personnelle. **Trop de candidats ne semblent pas avoir conscience des spécificités de la littérature de jeunesse ni des enjeux de son introduction à l'école** On peut aussi s'interroger sur la culture littéraire de certains candidats. Beaucoup suggèrent des mises en réseau sans même avoir pris la peine de lire les œuvres proposées. Le jury se réserve d'ailleurs le droit dans la discussion d'interroger le candidat sur d'autres passages de l'œuvre et d'élargir la mise en réseau à des lectures adultes qui poseraient les mêmes problèmes sur le plan de la lecture littéraire.

En conclusion, les jurys privilégient les candidats qui manifestent une réflexion personnelle, qui ont montré un choix interprétatif, bref qui ont compris les véritables

enjeux de cette littérature de jeunesse. Le document de cadrage qui suit devrait donc permettre d'ajuster le tir; il s'agit d'un document élaboré par une commission de spécialistes et qui a été distribué dans tous les jurys dès cette année; celui-ci est ainsi désormais à la disposition de tous les candidats mais aussi des formateurs et devrait permettre de recadrer cette épreuve.

***Petit référentiel pour orienter la discussion à l'usage des jurys :
que peut-on attendre des candidats
et comment orienter la discussion après l'exposé du candidat ?***

- 1) **Une bonne lecture orale.**
- 2) Une capacité à argumenter et à **justifier ses choix.**
- 3) Une capacité à **présenter un texte** et à le résumer.
- 4) Une bonne connaissance des **textes officiels** et des documents d'accompagnement concernant la littérature de jeunesse à l'école.
- 5) La capacité à justifier une **interprétation personnelle** du texte et à envisager la réception que peut en faire un jeune lecteur.
- 6) Une **capacité à analyser** le document choisi **sur le plan littéraire**, ce qui suppose quelques connaissances de base :
 - Qu'est-ce qu'un récit ou un texte narratif ?
 - Qu'est-ce qu'un texte poétique ?
 - Qu'est-ce qu'un texte théâtral ?
 - Quelles sont les caractéristiques de ces divers textes?(à voir selon le choix fait par le candidat)
 - Connaissance de quelques notions :
 - Qu'est-ce qu'un personnage, ?
 - un narrateur, un auteur...
 - Qu'est-ce qu'un point de vue narratif ?
 - Comment s'organise une chronologie ?
 - Qu'est-ce qu'une réécriture, une adaptation, une réactualisation, une parodie...
 - Qu'est-ce qu'un univers fictionnel ?
 - La connaissance des grands classiques de la littérature de jeunesse .
 - La connaissance des stéréotypes ou des topoï qui peuplent la littérature et permettent des mises en réseau avec la littérature adulte .
 - Un aperçu de l'évolution historique de cette littérature de jeunesse depuis ses premiers balbutiements jusqu'à l'explosion actuelle.
 - La capacité à mettre le texte choisi en relation avec d'autres textes de manière argumentée et pertinente sans s'en tenir exclusivement aux thèmes abordés.
 - La connaissance de l'objet-livre et de son organisation ;
 - En cas de choix d'un album, l'analyse de la relation texte-image et de ses codes.
 - La connaissance de quelques figures de style.
- 7) La **capacité à analyser le texte** choisi **sur le plan didactique et pédagogique**, ce qui implique la capacité à proposer un dispositif pédagogique et didactique **adapté au texte** et au public :
 - Modalités de découverte du texte.
 - Pratiques orales et écrites autour du texte.
 - Mise en relation avec d'autres textes ou avec d'autres objets artistiques.

En puisant dans cette liste sans l'épuiser évidemment, la discussion devrait permettre à **partir de quelques-unes des pistes pré-citées** de compléter ou d'approfondir l'analyse présentée par le **candidat, en évaluant ses compétences argumentatives et son ouverture culturelle et surtout le caractère personnel de ses choix et de sa préparation.**

Marie-Agnès THIRARD,
Professeur des Universités,
Présidente de l'option « Littérature de jeunesse »
de l'É.O.E.

Option « Musique »

Définition de l'épreuve

La seconde partie consiste en une expression musicale, suivie d'un entretien avec le jury
Durée de la seconde partie :
- exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte
- entretien : 15 minutes.

Note de commentaire

« Cette seconde partie permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans le domaine de la musique.

Le jury fait porter l'évaluation sur les points suivants :

1. pour le domaine de la musique, la connaissance et la culture du candidat dans les champs abordés et sa capacité à faire le lien entre ces champs ;
2. pour la séquence d'expression musicale, seront également évaluées la justesse de l'intonation, la qualité du phrasé, la précision de la mise en place rythmique et la capacité du candidat à s'engager dans une interprétation personnelle et expressive ;
3. l'intérêt du support présenté ou de l'interprétation comme élément d'une intervention pédagogique et plus généralement l'aptitude du candidat à mettre en relation ses connaissances et sa culture d'ordre artistique avec la pratique de la classe ;
4. la culture artistique générale du candidat en référence aux programmes de l'école primaire et la connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel.

Expression musicale : 10 minutes

Cette séquence vise à apprécier :

- L'adéquation de la pièce interprétée au niveau de maîtrise vocale ou instrumentale du candidat
- La qualité de l'interprétation
- La connaissance et l'analyse des caractéristiques de l'écriture musicale interprétée
- La capacité à fonder une action pédagogique musicale à partir de la pièce interprétée.

Le temps accordé à cette épreuve intègre le temps d'interprétation (de 3 à 5 minutes) .

Il convient donc d'en tenir compte dans le choix de la pièce afin de respecter une forme d'équilibre entre interprétation, analyse et exploitation pédagogique.

Interprétation vocale ou instrumentale : 3 à 5 minutes

Cette séquence vise à apprécier :

- L'adéquation de la pièce interprétée au niveau de maîtrise vocale ou instrumentale du candidat
- La qualité de l'interprétation

Eléments de cadrage

Une durée de 3 minutes est bien suffisante pour permettre au jury d'apprécier la qualité de « l'expression musicale » du candidat. Il s'agit de privilégier une démarche d'interprétation maîtrisée plutôt qu'une recherche de « performance » dont le premier critère serait la durée de « l'expression ». Réduire cette durée au minimum exigible, s'il ne diminue pas le potentiel de réussite du candidat, permet en retour de dégager le temps maximum pour la « brève analyse » qui suit sa prestation. Chaque salle d'épreuve étant équipée d'un appareil de lecture (CD) et diffusion audio, le candidat peut envisager d'appuyer son « expression musicale » (vocale et/ou instrumentale) sur un accompagnement préenregistré. Dans ce cas, et afin de mettre en valeur sa prestation, il veillera à ce que la partie qu'il interprète ne soit pas doublée par l'enregistrement. Un accompagnement préenregistré apporté par le candidat devra être impérativement gravé sur CD au format CD audio.

C'est le chant qui a été le plus souvent choisi.

Comme les années précédentes, l'interprétation et l'expression restent des aspects à améliorer, celles-ci manquent souvent d'un véritable engagement personnel du candidat.

Interprétation vocale : observations du jury :

De façon générale, les pièces proposées correspondent aux recommandations de l'épreuve.

Le répertoire choisi est de qualité très variable.

Si le jury n'attache qu'une importance relative à l'originalité du répertoire, il a pu apprécier néanmoins la haute portée artistique de certains choix. La grande variété des possibles qui s'offre aux candidats leur permet d'éviter les pièces trop souvent entendues dans ce concours telles que *Amstrong* de Claude Nougaro, *Hijo de la luna* de Mecano, *Le lion est mort* d'Henri Salvador, ou encore *L'oiseau et l'enfant* de Marie Myriam.

Les pièces retenues sont parfois peu adaptées aux possibilités vocales des candidats, notamment à leur tessiture, ce qui les pénalise.

De nombreux candidats se laissent influencer par le phénomène de « mode vocale » de la chanson contemporaine et de variété, ce qui entraîne beaucoup de ports de voix peu élégants, de voix de tête, de problèmes d'intonation...

Très souvent le texte était mémorisé, permettant une distance avec la partition souvent au bénéfice de l'expressivité.

Interprétation vocale : conseils

Préférer aux pièces *a cappella*, celles qui sont accompagnées d'un support enregistré permettant aux interprètes une meilleure justesse (à condition que cet accompagnement ne double pas la voix principale).

En tout état de cause, il convient de choisir pour le chant une tonalité réaliste et adaptée correspondant à sa propre tessiture vocale, quitte même à abandonner un *play-back* qui n'offrirait pas cette garantie.

En l'absence d'accompagnement, la prise de ton est fortement recommandée. L'octavation dans le grave ne résout rien, au contraire.

Lorsque les candidats proposent des supports écrits, recopiés ou même édités, ils veilleront à s'assurer de leur irréprochable orthographe.

Interprétation instrumentale : observations du jury :

Le niveau des prestations instrumentales est globalement de bonne qualité.

Le répertoire est très divers

Interprétation instrumentale : conseils

L'œuvre proposée doit appartenir à la littérature de l'instrument, elle doit être, comme en chant, en parfaite adéquation avec le niveau de maîtrise instrumentale du candidat. Rappelons que le jury évalue la musicalité de l'interprétation et non la difficulté.

Eviter de choisir une partition jouée avec un ensemble (nombreux silences...) pour privilégier les œuvres pour instrument seul. Dans le cas contraire, les longues périodes de silence seront raisonnablement abrégées.

Les temps de prise de contact avec l'instrument (gammes, sons filés...) n'intervenant pas dans le temps imparti (toutes proportions gardées), le jury conseille aux candidats d'envisager ce moment parce qu'il leur permet de gagner en aisance, en justesse, en précision et en expression.

Analyse des caractéristiques de l'œuvre interprétée et prolongements pédagogiques : observations

Cette séquence vise à apprécier :

- *La connaissance et l'analyse des caractéristiques de l'écriture musicale interprétée*
- *La capacité à fonder une action pédagogique musicale à partir de la pièce interprétée.*

Eléments de cadrage

Cette « brève analyse » doit être envisagée, certes dans une durée contrainte, mais dans un périmètre élargi. Selon le temps consacré à l'expression musicale, l'analyse devrait se dérouler sur une durée comprise entre 5 et 7 minutes. Le candidat pourra par exemple évoquer les points suivants :

- Difficultés techniques particulières.
- Caractéristiques de l'écriture.
- Choix d'interprétation.
- Place dans l'histoire et l'esthétique musicale.
- Notions musicales remarquables susceptibles d'être identifiées et pratiquées (étudiées) par des élèves à l'école (s'agissant d'une « brève analyse » réalisée par le candidat, cette approche ci-dessus se justifie pleinement même si cette perspective scolaire sera ensuite approfondie durant l'entretien).
- Pièces de toutes origines (dans le temps et l'espace) susceptibles d'éclairer les caractéristiques remarquables de la musique interprétée.

Ces précisions amènent deux observations complémentaires :

- Chaque candidat est libre d'investir le temps imparti (3 à 5 minutes) comme il le souhaite : certes, par le choix de la pièce interprétée, mais également en interprétant plusieurs extraits éventuellement brefs (vocaux, instrumentaux), l'exposé suivant mettant en valeur les liens qu'entretiennent ces différents extraits. Dans ce cas, « l'œuvre choisie par le candidat » du texte réglementaire est la résultante de la succession des brefs extraits présentés par le candidat.
- Les candidats privilégieront l'interprétation de pièces musicales témoignant le plus exactement possible de leurs compétences techniques et qui seraient les plus adaptées pour identifier des objets de connaissances à étudier et pratiquer avec des élèves ; ainsi, le choix d'une comptine, s'il ne peut être envisagé comme unique support de l'expression musicale du candidat, sera pertinent dans un ensemble plus large et diversifié.

Texte réglementaire : «... ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.»

Le candidat doit être en mesure de puiser dans l'ensemble de son « analyse » un projet pédagogique visant l'acquisition de connaissances et/ou le développement de compétences. Si cette « capacité » dépend pour une large partie de son potentiel vocal - que le candidat doit veiller à mobiliser opportunément, elle s'appuie également sur une connaissance réfléchie des programmes de l'école primaire.

Si la durée de cette phase (expression musicale + brève analyse) est inférieure aux 10 minutes prévues, le temps non utilisé sera employé par la commission d'interrogation pour approfondir la phase d'entretien suivante, dans la limite de la durée maximale de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien (25 minutes).

La spécificité vocale ou instrumentale de la pièce interprétée conditionne l'exposé. Il convient donc, lors du choix de cette pièce, d'en estimer la portée, la valeur culturelle et/ou artistique tout autant que son utilisation comme support unique à moins qu'il ne serve d'ancrage à une exploitation pédagogique élargie.

Les exposés ont été généralement soutenus par une préparation préalablement rédigée.

Le jury accordait de l'importance à ce que les candidats se distancient de ces notes rédigées en en faisant une présentation orale plutôt qu'une lecture *in extenso*.

Souvent, cet exposé accordait plus de place à la biographie des auteurs qu'à l'analyse des éléments de langage.

Le recours systématique à une auto critique de la prestation précédente prenait un caractère très artificiel lorsqu'il était lu donc préalablement préparé.

Le jury a été sensible aux analyses des caractéristiques de l'écriture à condition que les candidats se les soient authentiquement appropriées.

Concernant les œuvres vocales, les exploitations pédagogiques ont été souvent fondées sur les thèmes littéraires abordés ou les contextes géographiques évoqués. C'est ainsi que l'Afrique a souvent servi de cadre à de nombreux projets interdisciplinaires.

Par ailleurs, sans aller jusqu'à avancer une forme de censure, le caractère professionnalisant de ce concours attendrait des candidats qu'ils s'interrogent sur la portée et l'incidence de certains textes ou de certaines paroles de chansons qu'on peut difficilement considérer comme participant à l'« éducation » d'un élève et d'un futur citoyen...

Analyse des caractéristiques de l'œuvre interprétée et prolongements pédagogiques : conseils

Si une brève explication du texte d'un chant ou une courte évocation du contexte culturel d'une pièce peuvent être bienvenues, c'est bien plus les éléments du langage musical qui doivent être l'objet d'une analyse et d'une exploitation pédagogique

Le jury recommande la conduite d'exposés qui s'articulent sur des éléments de langage spécifiquement musicaux qu'ils exploitent quitte à emporter vers d'autres chants (adaptés aux élèves) ou écoutes en rapport direct.

Les présentations vivantes, émaillées d'extraits enregistrés, de passages chantés, de comptines frappées, etc., à partir de caractéristiques ciblées ont été majoritairement valorisées.

L'entretien : 15 minutes

Cette séquence vise à apprécier :

- La qualité de la perception musicale
- La qualification de l'esthétique musicale du document sonore proposé
- Les références musicales et artistiques des candidats
- Leur capacité d'exploitation du document sonore dans une perspective didactique/pédagogique en liaison avec les programmes de l'école.

Définition de l'épreuve

« L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale. »

Eléments de cadrage

Texte réglementaire : « Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale. »

Il est préférable de choisir un document n'excédant pas 2'30" environ afin de privilégier l'échange sur celui-ci et permettre au moins deux écoutes, la seconde pouvant être partielle. Bien entendu, un extrait plus bref permettra de dégager une souplesse plus importante pour mener l'interrogation. Dans tous les cas, le jury veillera à respecter les critères de choix suivants :

- Extrait significatif qui forme un ensemble cohérent, sinon esthétiquement, au moins au regard des éléments qui le caractérisent.

- Au moins un élément caractéristique aisément identifiable relevant de l'une des quatre catégories de paramètres : espace, temps, couleur, forme.

- Qu'au moins un élément du discours musical soit suffisamment facilement mémorisable de telle sorte que le candidat puisse faire valoir sa capacité à s'en emparer et l'utiliser dans une perspective pédagogique.

Aucun document complémentaire n'est donné sur l'extrait entendu. Cependant le jury, veillera à en préciser le titre, l'auteur et l'époque et pourra éventuellement donner des indications afin d'orienter l'entretien.

L'entretien, même s'il repose sur l'audition d'un document sonore, n'est pas indépendant de la première partie. Il permet au jury de demander au candidat d'approfondir certains points de son propos précédents, particulièrement pour ce qui concerne le « réinvestissement dans des situations éducatives ».

Cependant, l'élargissement à un « champ différent » doit permettre d'envisager des perspectives complémentaires de celles présentées par l'exposé initial, qu'il s'agisse de genres ou d'esthétiques, de situations pédagogiques (production / perception), de notions fondatrices de la langue musicale, de nature des répertoires (vocal / instrumental), etc.

Le jury portera une attention particulière à l'expression vocale du candidat et l'engagera... à s'en servir.

Les documents sonores :

Ils étaient extraits d'une banque nationale conçue pour la circonstance et constituée de 120 extraits musicaux d'une durée n'excédant pas 2'30''

Ces extraits couvraient un large panel de musiques de tous styles, de toutes époques, de tous horizons géographiques dans des registres vocaux, instrumentaux ou mixtes.

A titre d'exemples ont été entendus : de la musique traditionnelle de différents pays (Mongolie, Pérou...), des extraits de pièces contemporaines (instrumentales et/ou vocales) , des extraits de musique de jazz (des standards, des improvisations...), de la musique baroque (messes, toccata, concerti...), classique (quatuors, mouvements de symphonies....), romantique (mouvements de symphonies, oratorios....), moderne (mélodies, musique de chambre...), de la musique descriptive, des pièces enfantines, des chansons (de Léo Ferré, de William Sheller...), des danses de toute époque (gigue, bourrée...), d'autres stylisées (polonaise, mazurkas...), de la musique de film (E. Moricone, Hartman), des arrangements vocaux de pièces instrumentales (Swingle singers...), du rock.....

Si les nouvelles modalités du concours portent l'ancrage de cette partie de l'épreuve sur des extraits non connus et découverts *in situ*, le jury a souvent conduit l'entretien en guidant et en affinant l'écoute.

Les candidats ont pu s'exprimer après une première écoute ; d'autres en sollicitaient une seconde ; enfin, certains éléments de l'exposé ont conduit les membres du jury à reprendre un

passage (tout cela dans la mesure du temps imparti de 15 minutes + les éventuelles minutes non utilisées de la partie précédente).

Le candidat avait toujours connaissance du titre, du compositeur, de la situation historique et/ou géographique de l'extrait entendu.

Entretien avec le jury : observations :

Beaucoup de candidats étaient préparés à cette épreuve et veillaient à sérier leur écoute. Mais parfois, vouloir restituer des champs d'écoute préalablement listés pouvaient aussi les détourner des caractéristiques pertinentes des œuvres présentées.

Le passage entre l'appréhension intuitive des éléments sonores à une compréhension logique était parfois plus difficile car les candidats ne possédaient pas toujours la terminologie musicale de base qu'ils auraient pu réinvestir dans leur présentation.

Entretien avec le jury : conseils

Acquérir et maîtriser un vocabulaire simple, précis et adéquat.

Préférer une démarche d'écoute qui va du global vers le particulier. Privilégier l'entrée par le sensible pour analyser ensuite les paramètres, venant ainsi justifier les premières impressions

Prendre davantage en compte les précisions apportées par le jury sur l'auteur, le genre, l'histoire ou la géographie

Acquérir une connaissance minimale des différentes périodes de l'histoire de la musique (de l'art), de compositeurs, de formes, de genres de styles essentiels en écoutant tous les styles et tous les genres de musique et de toute époque.

Illustrer le propos en s'impliquant activement dans l'écoute, en fredonnant en reproduisant un rythme particulier, en frappant la pulsation, en tentant de reproduire un *ostinato*...

En ce qui concerne la partie pédagogique, la lecture des programmes de l'école primaire doit permettre aux candidats de s'appropriier les compétences à acquérir pour chaque cycle et ainsi, mieux cibler les objectifs opérationnels de l'action envisagée.

Proposer un ou des axes pédagogique(s) ciblé(s) (et non une juxtaposition d'activités) à partir d'un (ou des) élément(s) retenu(s) lors de l'analyse de l'extrait.

Pierre HAUTECOEUR,
Inspecteur de l'Education Nationale,
Président de l'option « Musique »
de l'É.O.E.

Option « Arts visuels »

1) Première partie : exposé du candidat à partir d'une réalisation personnelle ou d'un document visuel de son choix (10 mn)

a) Nature du support visuel :

Le candidat doit veiller à sa conformité aux textes officiels relatifs au programme de l'épreuve. Il est notamment rappelé que :

- un diaporama présentant plusieurs œuvres d'art n'est pas autorisé, pas plus que la présentation de plusieurs reproductions d'œuvres. Il doit ne s'agir que d'un seul document visuel. Si une mise en relation avec d'autres œuvres est pertinente, celles-ci seront simplement citées et décrites. La proposition de plusieurs images ne peut être acceptée que si celles-ci ne concernent qu'une œuvre vue sous différents angles, ou s'il s'agit d'une œuvre comprenant plusieurs éléments constituant un tout, ou encore si l'œuvre en question est une reprise, un hommage rendu à une œuvre du passé ;

- une réalisation personnelle en volume doit être présentée au moyen d'un CD ou DVD sur un ordinateur portable dont se sera muni le candidat. Si la production est en deux dimensions, son format maximal est le demi raisin ;

- la durée de toute création vidéo, infographique, de tout extrait de film ne doit pas excéder 3 minutes.

Lorsque le document est une reproduction d'œuvre d'art, il est conseillé au candidat d'y adjoindre un cartel, visible en permanence par tous, comprenant les références précises de l'œuvre (artiste, titre, dates, dimensions, lieu de conservation).

Il est bon de veiller à la qualité d'impression de l'image proposée et à sa correcte visualisation par l'ensemble des membres de la commission (taille minimale : format A4, faire éventuellement des copies).

b) L'exposé :

▪ Lors de la présentation d'une reproduction d'œuvre d'art, il est conseillé au candidat de se détacher de ses notes, d'éviter un propos trop « livresque », d'adapter son discours et son ton à une **situation de communication**, de le rendre vivant et de susciter l'intérêt de son auditoire. L'articulation du discours et le dévoilement de l'image peuvent également être conçus de façon originale.

▪ La gestion du temps doit être mieux prise en compte : le candidat doit trouver le bon équilibre entre l'analyse du document présenté et les propositions de pistes pédagogiques envisagées. Certains candidats arrivent en effet au terme du temps imparti sans avoir eu le temps d'évoquer l'action pédagogique.

▪ Ces propositions d'exploitation ne doivent pas être le moment pour le candidat de se livrer à une accumulation de pistes plastiques, de techniques, de mises en relations souvent artificielles avec d'autres artistes. Cette phase est apparue souvent « surchargée » aux examinateurs. Il serait préférable de **cibler** davantage les réinvestissements dans des

situations éducatives, en fonction de composantes déterminantes de l'œuvre, d'en imaginer les réponses des élèves, d'envisager les rebondissements et les prolongements :
...« *l'exposé consiste en une brève analyse commentée du support et fait apparaître des informations et observations essentielles de nature à fonder avec **pertinence** une action pédagogique dans le domaine de la formation artistique des élèves* »...

Le jury a souvent l'impression négative du « tout dans tout »... Sous le couvert de vouloir éviter les écueils du « à la manière de... » conduisant parfois à la pâle copie, les candidats tentent souvent des propositions vagues, rarement pertinentes par rapport à la spécificité de l'œuvre. Par peur de consignes trop contraignantes, ils privilégient la « libre création » de l'élève dont on ne sait pas à quoi elle mène ni quelles compétences elle développe.

Le jury conseille donc aux futurs candidats plus de clarté, de sobriété, de pertinence, de précision et d'humilité dans les situations proposées et dans les objectifs visés. L'analyse, avec les élèves, d'une seule œuvre, ne saurait porter en elle-même la programmation du travail mené en Arts Visuels sur toute une année. Elle est à considérer comme une simple étape, avec ses points remarquables.

Il leur conseille également de prendre du recul et de connaître, au regard des instructions officielles, les véritables finalités de l'enseignement artistique des Arts Visuels à l'école et de concevoir des situations d'apprentissage allant en ce sens.

2) Seconde partie : entretien avec le jury (15 mn)

Il est demandé au candidat d'analyser brièvement le document visuel que lui propose le jury, de faire état de ses ressentis et d'envisager des pistes de réinvestissement dans des situations éducatives.

Cette confrontation à une œuvre n'est pas un piège pour le candidat. Nous n'attendons pas de lui que cette œuvre lui soit familière, ni même qu'il la connaisse forcément. Elle est plus un **prétexte** pour le candidat à :

- mobiliser ses connaissances afin de la situer dans le champ artistique ;
- faire état de ses capacités à savoir, dans l'instant, réagir par une analyse plastique et sensible d'une œuvre qui peut lui être étrangère ;
- imaginer des prolongements dans des situations pédagogiques pertinentes

Le jury a souvent déploré une incapacité du candidat à analyser l'œuvre, même sommairement, du moins à en dégager les **traits caractéristiques**. Loin d'attendre de lui de longs discours, le jury est alors attentif à la réactivité du candidat, à son adaptabilité à une situation nouvelle. Le candidat doit d'emblée se poser les questions suivantes :

- quels sont les éléments déterminants de cette œuvre, quel est le parti pris de l'artiste ?
- quelle réflexion et quels travaux précis permet-elle d'engager avec les élèves ?

Point de départ d'un entretien avec le jury, c'est sur la pertinence des réponses à ces questions que doit se porter toute l'attention du candidat.

Les examinateurs déplorent notamment :

- trop d'attardements sur une description du contenu de l'œuvre et peu d'attachement à sa plasticité, à son expressivité et à sa dimension artistique.

Exemple : une photographie noir et blanc avec un parti pris de cadrage évident (la moitié de l'image étant occupée par un premier plan (balcon) l'autre moitié étant une plongée sur la rue). Le candidat s'étale sur une énumération des éléments figuratifs de la photo : on peut voir un banc, des promeneurs, un arbre qui semble être un platane, etc., etc., comme s'il s'agissait d'une photographie banale de cette rue. Il lui faut au contraire s'interroger d'entrée sur l'intérêt plastique de l'image, ce qui lui confère justement sa dimension artistique et l'émotion s'en dégageant.

- un décalage de l'attention portée sur tout autre chose que les premiers soucis de l'artiste.

Exemple : à la considération d'une œuvre de Hartung, œuvre dont le mouvement et le geste constituent les éléments déterminants, le candidat s'appesantit d'emblée sur les couleurs, les contrastes, et même le cercle chromatique... Si les traces de gestes sont bleues, il cherche un rapport obscurément artificiel avec des monochromes de Klein... Il lui faut là aussi concentrer son intérêt sur la spécificité de l'œuvre. S'il y a mise en relation avec d'autres œuvres, que ce soit dans l'intention de comparer plusieurs types de gestes dans la peinture, ou pour parler du mouvement dans l'art, ou du « non mouvement ». Il faut que cette mise en réseau soit justifiée.

Il est souhaitable que le candidat reste lui-même, avec ses propres connaissances et réagisse naturellement à cette situation.

Etre soi-même peut signifier, pour reprendre l'exemple ci-dessus de l'œuvre de Hartung, s'entendre dire : « *je ne connais pas cette œuvre ni cet artiste, mais ce qui me frappe d'entrée, c'est le dynamisme, la force, le mouvement qu'elle dégage* » et tenter des rapprochements avec ses connaissances en faisant preuve, avec bon sens, de sensibilité artistique, plutôt que « *cette œuvre me fait penser au cubisme où les artistes transforment la réalité...* » alors que l'un n'a rien à voir avec l'autre.

Etre soi-même, savoir mobiliser avec pertinence ses connaissances, ne pas chercher systématiquement à tout faire entrer dans des courants. Si l'on ne sait pas, on ne sait pas. L'attention du jury se porte plus sur l'implication personnelle du candidat, son positionnement par rapport à l'image présentée et sa capacité à cerner les éléments forts à partir desquels réflexions et travaux avec les élèves présenteront un intérêt particulier.

Autre conseil afin d'éviter l'égarement dans des considérations éloignées du sujet de l'œuvre : le candidat peut imaginer que, en quelques phrases, il doit décrire l'œuvre (contenu et « facture » : couleurs, lignes, formes...) à une personne ne la voyant pas et donc, aller à l'essentiel.

Pour ce qui concerne les propositions de situations éducatives en relation avec l'œuvre présentée : comme pour la première partie, le jury remarque le manque d'originalité et de **pertinence**. Prenons le cas de la sculpture : quelle qu'elle soit, elle induit souvent comme prolongements en classe : « *je demanderais aux élèves d'apporter un tas d'objets de récupération..., et leur dirais de laisser libre cours à leur imagination pour élaborer un personnage, une architecture, une machine...* (selon l'œuvre de départ) ... *Ils auraient tout le*

matériel à leur disposition... » Château de Versailles, sculpture mobile de Tinguely ou encore de Rodin, mêmes effets !

Les candidats doivent bien intégrer le fait que *laisser libre cours à l'imagination* est loin d'être le garant du développement de l'autonomie. Ils doivent être conscients que la **variété** et la **précision** des consignes et contraintes seront bien plus des stimulateurs de la créativité que des obstacles à celle-ci.

Dans l'imagination de pistes pédagogiques à mettre en place suite à l'observation d'une image, il est souhaité que le candidat fasse preuve de cette fameuse *divergence de la pensée* que les enseignements artistiques visent à développer chez les élèves.

Exemple : oeuvre proposée : le Château de Chambord.

Piste souvent énoncée : objets de récupération, imaginer un château imaginaire... (cela peut s'entendre, mais requiert réflexion préalable quant aux matériaux utilisés, leur adéquation, quant aux intentions des élèves, aux aspects techniques...).

En se référant aux **opérations plastiques**, le candidat devrait être en mesure de proposer d'autres activités stimulant la créativité. Il doit alors lui-même faire preuve d'inventivité et de créativité. Il ne lui est pas nécessaire d'avoir vécu l'expérience pour nous faire part de ses idées. Le jury évalue chez lui les mêmes compétences que celles que visent à développer les enseignements artistiques : capacité à prendre des initiatives, autonomie de pensée et de jugement, esprit critique, adaptabilité.

Reprenons notre exemple : un candidat se voit confronté à une photographie du Château de Chambord. Lors de la première partie de l'épreuve, ce même candidat a présenté une oeuvre de Picasso. Un esprit d'à propos l'amène à réfléchir à une piste engageant une « re-visite » du Château de Chambord avec les moyens plastiques utilisés par Picasso... Pourquoi pas ? Même si l'expérience n'a peut-être jamais été tentée par aucun enseignant, voilà une « situation problème » digne d'intérêt. ... Et de préciser : les élèves disposeraient chacun de deux photocopies du château, d'un support de tel ou tel format. Par découpage/collage, ils devraient alors élaborer une composition architecturale imaginaire. Ils auraient la possibilité d'intervenir par le dessin sur cette composition. Ce travail se situerait au cycle 3. Des prolongements seraient envisageables en fonction des résultats : agrandissement, utilisation de la couleur, transfert en volume, etc.

Voilà une situation innovante, présentant de nombreuses contraintes pour l'élève mais n'entravant en rien sa liberté de faire et de créer. Gageons même qu'il y sera plus libre que dans le périlleux exercice de collage de ses boîtes de soda.

La même divergence aurait pu être mise à profit s'il s'était agi de Dubuffet, Pollock, voire Mondrian ou tout autre artiste présenté en première partie... L'infinité des possibles rappelle que la création est toujours une nouvelle aventure jamais écrite.

Et même si c'est l'échec qui est au bout de ces recherches, peu importe, il fait partie du travail et du jeu artistique. L'essentiel est dans la démarche d'expérimentation, dans l'esprit de décision et de choix mis en oeuvre.

Il nous est utile de préciser, suite à cet exemple, que le lien entre les oeuvres des deux parties n'est nullement nécessaire, pas plus qu'il n'est pris en compte dans l'évaluation du candidat. Cet exemple a pour but de montrer aux futurs candidats que c'est à leur capacité à savoir

envisager des situations éducatives pertinentes et originales, adaptées au niveau des élèves, que se mesure leur degré d'ouverture et de sensibilité artistique.

Toujours à propos de notre Château de Chambord, on peut remarquer sur la photographie que l'architecture se reflète dans une étendue d'eau au premier plan. Pourquoi ne pas engager un travail photographique autour du « reflet » ?

L'entretien avec le candidat pourra, dans un second temps, être élargi à d'autres champs artistiques. Des questions portant sur les interactions avec le cinéma, la danse, la littérature, les autres disciplines de l'école permettront au jury de tester sa culture générale et de mesurer son degré d'ouverture culturelle.

Il est donc conseillé aux candidats, comme à tous les enseignants, de se maintenir en *éveil culturel*, de connaître les principales structures culturelles de la région (et de les avoir fréquentées), d'être en mesure de tisser des liens entre les différentes cultures..

Là encore, c'est de la façon d' *être soi* face à la culture que transparait la personnalité du candidat.

En conclusion, le jury Arts visuels attend donc du candidat :

- qu'il ait une culture artistique de base, quelques solides repères dans l'histoire de l'art lui permettant de s'y orienter (la liste nationale d'œuvres doit l'aider) ;

- qu'il ait conscience des enjeux et de l'importance des enseignements artistiques à l'école, qu'il en connaisse les finalités :

- culture artistique générale ;
- développement de l'intelligence sensible, de l'autonomie de pensée et de jugement ;

- qu'il révèle, par son attitude et par ses mots, cette même intelligence sensible lui permettant de s'adapter, de s'affirmer et de prendre position. Bien qu'évaluée ici dans l'option Arts Visuels, ces qualités lui serviront dans tous les domaines d'enseignement.

Vincent DUCOURANT,
Conseiller pédagogique Arts visuels,
Président de l'option « Arts visuels »
de l'É.O.E.

Concours Externe de Recrutement de Professeurs des Ecoles

LANGUES VIVANTES

RAPPORT DU JURY DE LANGUES VIVANTES

- Epreuves d'admission -

Textes officiels de référence:

1. **Arrêté du 10 mai 2005** fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles.
2. **Note du 16 mai 2005 de commentaires des épreuves des épreuves de concours de recrutement des épreuves de recrutement de professeurs des écoles (B.O.E.N n°21 du 26 mai 2005)** visant à apporter des précisions sur les objectifs et les modalités d'évaluation des différentes épreuves ainsi que sur certaines modalités d'organisation.

Epreuve orale de langue vivante étrangère

L'épreuve orale de langue vivante ne comporte pas de programme.

Durée totale de l'épreuve: 20 minutes, incluant les 5 minutes de la présentation orale du texte.

Préparation : 30 minutes.

Coefficient : 1

La note 0 à l'épreuve orale de langue vivante sans programme est éliminatoire.

L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par une présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat doit ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les six langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

Les candidats peuvent présenter une de ces langues pour une épreuve facultative. Seuls les points au-dessus de la moyenne seront pris en compte.

L'épreuve se fonde sur un texte situé au niveau B2 du cadre européen commun de référence (article sur des questions contemporaines, texte actuel en prose. Il ne doit pas avoir de connotation trop littéraire ni faire appel à des notions techniques.

Le texte proposé par le jury, d'une vingtaine de lignes, doit présenter une richesse suffisante. Il peut s'agir d'un extrait de roman, de nouvelle, d'article de journal, éventuellement de textes documentaires pour la jeunesse...et présenter un récit, un dialogue, une argumentation sur une question donnée. La source est précisée sur le sujet, de même que la date du texte.

Le candidat présente les grandes lignes en 5 min environ, en explicitant le type de texte, la situation, les informations, les questions et les arguments. Il présente le cas échéant des alternatives d'interprétation.

L'indication du passage à lire à haute voix est donnée au candidat à la fin de la présentation orale.

L'entretien prend appui dans un premier temps sur la présentation orale. Il peut par exemple être demandé au candidat d'explicitier tel ou tel aspect de sa présentation, de justifier ce qu'il a retenu comme élément essentiel du texte, sans pour autant qu'il lui soit demandé de procéder à un commentaire du texte.

L'entretien s'élargit ensuite au thème abordé par le texte, et éventuellement à la vie la classe. Le candidat peut être amené à s'exprimer sur la présentation en classe d'un fait culturel qui serait évoqué dans le texte.

Cet entretien vise à évaluer la compréhension précise d'un texte écrit et la capacité à dialoguer dans la langue concernée, c'est-à-dire à saisir les questions du jury et à y répondre, à développer une argumentation en s'exprimant clairement et avec aisance, dans une langue fluide et de qualité.

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

- L'aptitude à comprendre un texte et en dégager les grandes lignes

- L'aptitude à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance suffisant
- L'aptitude à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets variés et à développer une argumentation sans chercher ses mots de manière évidente.

L'évaluation prend particulièrement en compte la fluidité de l'expression et la qualité, notamment phonologique, de la langue.

Précisions relatives au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :

Le niveau B2 désigne le niveau de compétence en langue vivante étrangère attendu des élèves à la fin des études du second degré.

« Au niveau B2, un candidat peut comprendre le contenu essentiel des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité ; il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. Il peut aussi lire des articles sur des questions contemporaines et des textes littéraires contemporains en prose. »

(décret n°2005-1011 du 22 août 2005 relatif à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'enseignement scolaire, à la réglementation applicable à certains diplômes nationaux et à la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes).

Résultats de l'épreuve

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Arabe
Externe public	11,18	12,65	13,61	13,08	15,5	
privé	12,6	13,94	12,02	12,75		
3 ^{ème} voie	10,13			8,25		
Fac public	10,94	11,53	10,91	11,89	18,5	17
Fac privé	10,42	11,5	12,49	10		
	11,15	12,70	12,64	11,19	17	17
Moyenne de l'épreuve	(pondérée) : 11,42					

Note : En 2004 - 2005, l'épreuve est optionnelle. Elle est obligatoire pour tous les admissibles en 2006.

Si on observe l'évolution au fil des trois dernières années, on constate que le pourcentage des candidats qui choisissent la langue allemande est en baisse constante. En revanche, le nombre de ceux qui choisissent l'anglais est stable par rapport aux autres langues.

La langue espagnole a été davantage choisie cette année (presque deux fois plus).

En ce qui concerne les langues italienne et portugaise, on assiste à un retour de choix comparable à 2004.

2006 voit l'apparition de la langue arabe.

Rappel des moyennes des notes obtenues les années précédentes (depuis 1998) :

Moyenne des notes en :	2002	2003	2004	2005	2006
Anglais	10,89	11	11,47	11,48	11,15
Allemand	12,23	12,73	12,90	11,84	12,70
Espagnol	11,34	11,36	11,77	10,50	12,64
Ensemble de ces langues	11,49	12,27	12,04	11,27	12,16
Autres langues	Italien : 14,26 Portugais : 15,5 Arabe : 15	Italien : 13,99 Portugais : 11,5 Arabe : 19	Italien : 13,95 Portugais : 15,75	Italien : 15,91 Portugais : 16,1	Italien : 11,19 Portugais : 17 Arabe : 17

Moyenne de l'épreuve facultative

Langue choisie	Nombre de candidats	Moyenne pour l'épreuve facultative
Anglais	80	10,99
Allemand	78	11,51
Espagnol	107	11,58
Italien	18	10
Portugais	1	18,5
Arabe	1	17

Analyse des résultats

L'épreuve de langues vivantes, dans sa forme nouvelle, ne produit pas de différences significatives dans ses résultats. La moyenne des notes obtenues en anglais et en allemand reste stable. Elle augmente sensiblement en espagnol. La moyenne surprenante des notes obtenues en italien (écart -4points) semble pouvoir être expliquée par les résultats obtenus à l'épreuve facultative.

On note que la moyenne des notes obtenues pour l'épreuve facultative est moins bonne que celle obtenue en épreuve obligatoire : une bonne maîtrise de 2 langues vivantes semble assez rare encore actuellement.

Statistiques épreuve facultative

	Nb total de candidats	Epreuve obligatoire	%	Epreuve facultative	%
Anglais	1745	1665	95,41%	80	4,58%
Allemand	208	130	62,5%	78	37,5%
Espagnol	301	194	64,45%	107	35,54%
Italien	42	24	57,14%	18	42,85%
Portugais	3			1	
Arabe	1			1	
Total	2300	2013	87,52%	285	12,39%

12,39 % des candidats présentent l'épreuve facultative. La représentation des différentes langues tend à prouver que la grande majorité des candidats ne maîtrise qu'une seule langue étrangère : l'anglais est majoritairement présentée comme langue obligatoire (95,41%), alors que la proportion des autres langues est plus partagée entre obligatoire et facultatif (Un peu plus de 60% en obligatoire pour l'allemand et l'espagnol, et de 35% en facultatif. L'italien est présenté comme langue optionnelle 42,85% des candidats, avec pourtant des résultats assez médiocres pour les candidats qui ont présenté l'épreuve facultative.

Ces résultats font porter un certain nombre d'interrogations sur la place de la seconde langue vivante dans le cursus des étudiants en France.

Remarques et appréciations du jury sur le concours 2006

Concernant l'épreuve

La 1^{ère} partie de l'épreuve place les candidats en position plus facile : les compétences de compréhension écrite sont plus importantes que les compétences de compréhension orale, souvent plus laborieuse.

Les documents écrits n'ont pas posé trop de problème quant à la compréhension et ont permis aux candidats de s'exprimer. La présentation du document est majoritairement bien maîtrisée et les grandes lignes du texte sont dégagées. Cette partie de l'épreuve favorise les candidats.

On déplore parfois une lecture d'un texte préparé par le candidat et donc une oralisation de l'écrit.

Au final même si l'exposé est souvent bien construit, le jury regrette qu'une partie des candidats se contentent de lire leurs notes.

Les compétences en interaction orale sont les plus délicates pour une majorité de candidats.

La structure de l'épreuve est proche des compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement jusqu'au baccalauréat. Les candidats sont donc plutôt bien préparés à cette épreuve.

Le temps de préparation permet au candidat de s'exprimer sur le fond du document avec une certaine efficacité.

Le jury exprime son intérêt pour une épreuve mettant en présence des compétences complémentaires.

Concernant les candidats

L'ensemble du jury relève une grande hétérogénéité des candidats.

La grande majorité des candidats aborde l'épreuve avec sérieux. L'attitude est le plus souvent positive.

Les sujets ne semblent pas les déstabiliser.

Dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve de bonne volonté. Ils se montrent motivés. Même lorsqu'ils étaient en difficulté sur le plan linguistique, ils se sont montrés combatifs et ont tenté de soutenir une conversation.

Le niveau de préparation est lui aussi hétérogène : de nombreux candidats semblent prendre appui sur des connaissances lointaines de la langue présentée.

Les candidats à l'épreuve obligatoire ont souvent un niveau de langue très correct. En revanche, trop de candidats se présentent à l'épreuve facultative sans préparation sérieuse et sans connaissance du niveau requis.

Certains candidats, excellents, évoquent des séjours linguistiques. Pour d'autres, apparaissent parfois de gros besoins en formation linguistique (grammaire, syntaxe notamment).

Aspect linguistique :

Cette épreuve obligatoire, nouvelle dans sa forme, sans partie pédagogique, révèle une très grande hétérogénéité du niveau linguistique candidats. Les disparités correspondent au vécu des candidats et aux diverses situations rencontrées.

Le niveau B2, requis dans les textes, atteint au niveau du baccalauréat, semble avoir été « perdu » par un manque de pratique dans la langue étrangère.

Le niveau de langue en expression et en communication est le plus délicat pour une majorité de candidats. Même si l'importance de la communication, par delà les compétences purement linguistiques, semble avoir été comprise, l'expression est entravée par le manque de pratique.

Certains candidats n'ont pas pratiqué la langue depuis de nombreuses années.

Ils se contentent parfois de proposer un calque du français, utilisant pour ce faire une syntaxe approximative et des termes anglicisés.

Paraphraser le texte ne masque pas toujours les difficultés d'expression.

En conclusion, comme les années précédentes, le jury relève l'extrême hétérogénéité de niveau des candidats – depuis l'excellence, jusqu'aux grands débutants ! Cette épreuve du concours est donc très facile pour certains, vraiment difficile pour d'autres.

La compréhension écrite est plus aisée que la compréhension orale.

La compréhension orale est en général bonne, et n'a pas posé de gros problèmes, sauf pour les candidats dont les performances en langue sont très limitées.

Le jury note globalement une attitude positive des candidats face aux difficultés de compréhension. Si l'expression orale est sans aucun doute le domaine de difficulté majeur de nombreux candidats, la volonté de communiquer est très souvent présente et reliée à un lexique bien choisi. La qualité de l'expression révèle assez souvent un manque de maîtrise des caractéristiques phonologiques de la langue : non respect des accentuations et intonations, prononciation parfois inadéquate.

Ces remarques se réfèrent à l'ensemble des jurys, toutes langues confondues.

Le jury a relevé également, une fois de plus, chez quelques candidats, un manque de connaissances culturelles regrettable, concernant tant l'histoire et les éléments relatifs à la mémoire collective, que les références aux grands noms de la civilisation des pays étrangers, quelle que soit la langue choisie.

Conseils :

Avoir pris connaissance du cadre Européen et essentiellement des compétences exigées dans le niveau B2.

L'entrée par le cadre Européen commun de référence pour les langues met l'accent sur la communication sachant qu'elle ne saurait être efficace sans l'intégration de la dimension culturelle. Il est donc conseillé au candidat de consulter la presse, d'écouter la radio, de lire des œuvres, des contes et de s'imprégner de faits de civilisation.

Il faut impérativement, avant de se présenter au concours, retravailler la langue, s'entraîner à écouter et à parler, perfectionner son propre niveau en multipliant les possibilités de pratiquer la langue.

Les réponses monosyllabiques sont à bannir. Il est indispensable de construire des phrases complètes afin de se faire comprendre.

Il est préférable de s'exprimer à partir de notes, et non de se contenter de lire des notes rédigées. Privilégier les phrases simples, pour éviter les fautes de grammaire, et recourir aux synonymes, voire aux périphrases, plutôt que d'inventer des mots.

Développer ses compétences en interaction dans le cadre de la préparation à l'examen.

La présidente du Jury de Langue
Sylvie MONIN

COMPOSITION DU JURY DE LANGUES VIVANTE

Présidente : Mme Sylvie MONIN IEN (Anglais)

Membres du Jury : Mme MAIFFRET IEN (Anglais)
Mme GODON IEN (Anglais- Allemand)
Mr KUSTYAN Professeur certifié (Anglais)

M. GADOMSKI

IEN (Anglais)

Mme SILVENTE

Professeur certifié (Espagnol)

Mme VERON

Conseillère pédagogique

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

BO N°21 du 26 mai 2005 (arrêté du 10 mai 2005)
Modifié par l'arrêté du 10 février 2006

Cette épreuve qui permet d'apprécier les capacités et les aptitudes des candidats dans le domaine de l'éducation physique et sportive, comprend deux séquences :

1) une séquence d'activité physique, choisie par le candidat, parmi les deux suivantes :

- course de 1500 m chronométrée
- activité d'expression danse

2) une séquence d'entretien avec le jury.

↳ Chaque séquence de l'épreuve entre pour moitié dans la notation.

↳ Le fait de ne pas se présenter à la séquence d'activité physique ou à la séquence d'entretien entraîne l'élimination du candidat.

En revanche, un candidat qui s'est présenté à la séquence d'activité physique mais n'a pu l'exécuter, obtient la note 0 à la dite séquence. Chaque séquence entrant pour moitié dans la notation de l'épreuve d'EPS, la note finale de l'intéressé équivaut à la note obtenue à la séquence d'entretien divisée par deux.

↳ Les candidats admissibles au concours susvisé doivent remettre au jury, préalablement à la prestation physique, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité physique, sportive et artistique choisie, datant de moins de 4 semaines et établi par **un médecin agréé**.

Les candidats qui ne produiront pas ce certificat ne seront pas autorisés à réaliser la prestation physique choisie.

Cas de dispense :

« Peuvent être dispensés de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

- les candidats handicapés qui ne peuvent réaliser la prestation physique y compris avec un aménagement d'épreuve, et qui auront présenté un certificat médical établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap attestant qu'ils ne sont pas aptes à effectuer aucune des deux prestations physiques proposées. Ils doivent l'adresser au jury, par voie postale et en recommandé simple, avant le début des épreuves d'admission.
- les candidats présentant un certificat médical établi par **un médecin agréé** de contre-indication à la pratique des deux prestations physiques.
- les candidates en état de grossesse ou en congé maternité qui, bien que remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions de professeur des écoles, sont dans l'incapacité d'effectuer la prestation physique.

Ces candidats se voient attribuer une note égale à la moyenne de l'ensemble des notes obtenues par les candidat(e)s dans les 2 prestations physiques sans considération de genre.

↳ L'ensemble des épreuves physiques s'est déroulé du 19 au 23 juin sur les installations sportives des villes d'Arras et de Liévin.

↳ L'épreuve orale s'est déroulée à l'IUFM de Douai, du 26 juin au 1^{er} juillet 2006.

↳ Les 1794 candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites du **concours externe** se répartissent de la façon suivante dans les épreuves d'E.P.S. (candidats ayant passé les épreuves) :

	Course filles	Course garçons	Danse
Nombre de candidats	1268	314	212 (dont 5 garçons)
Moyenne des épreuves	10,45	9,32	9,53

Moyenne des épreuves physiques concours externe: 10,14

↳ Les 78 candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites **du concours 3ème voie** se répartissent de la façon suivante dans les épreuves d'E.P.S. (candidats ayant passé les épreuves) :

	Course filles	Course garçons	Danse
Nombre de candidats	55	17	6 (dont 1 garçons)
Moyenne des épreuves	9,02	9,22	8,4

Moyenne des épreuves physiques concours 3^{ème} voie : 9,02

RESULTATS ET ANALYSE DES NOTES D'E.P.S.

1/ EPREUVE D'OPTION :

Pour les épreuves physiques d'option, 139 candidats étaient dispensés pour le concours externe et 10 pour le concours 3ème voie.

COURSE

Conditions de déroulement :

↳ Cette épreuve s'est déroulée aux stades Rollencourt de Liévin et Degouve d'Arras.

Définition de l'épreuve :

↳ Cette épreuve est intégralement imposée dans sa forme et sa notation par le Ministère de l'Education (BO du 26 mai 2005 modifié par).

↳ L'épreuve de 1500 mètres chronométrée est réalisée sur une piste de 400 mètres.

↳ Le jury chronomètre pour chacun le temps effectivement réalisé. Le temps réalisé donne une note sur 20 selon le barème « général » différencié homme/femme présenté ci-après.

↳ Seule la performance chronométrée est prise en compte dans la notation.

Barème général 1500 mètres (en minutes et secondes) :

Note	Hommes	Femmes
20	4 min 30	5 min 50
19,5	4 min 33	5 min 55
19	4 min 36	6 min 01
18,5	4 min 39	6 min 06
18	4 min 42	6 min 12
17,5	4 min 45	6 min 17
17	4 min 48	6 min 23
16,5	4 min 52	6 min 29
16	4 min 55	6 min 36
15,5	4 min 59	6 min 42
15	5 min 03	6 min 48
14,5	5 min 07	6 min 55
14	5 min 11	7 min 02
13,5	5 min 15	7 min 09
13	5 min 20	7 min 16
12,5	5 min 24	7 min 24

12	5 min 29	7 min 31
11,5	5 min 34	7 min 39
11	5 min 40	7 min 47
10,5	5 min 45	7 min 55
10	5 min 51	8 min 03
9,5	5 min 56	8 min 12
9	6 min 03	8 min 21
8,5	6 min 09	8 min 30
8	6 min 15	8 min 39
7,5	6 min 22	8 min 49
7	6 min 29	8 min 58
6,5	6 min 37	9 min 08
6	6 min 44	9 min 18
5,5	6 min 52	9 min 29
5	7 min 00	9 min 40
4,5	7 min 09	9 min 51
4	7 min 18	10 min 02
3,5	7 min 27	10 min 14

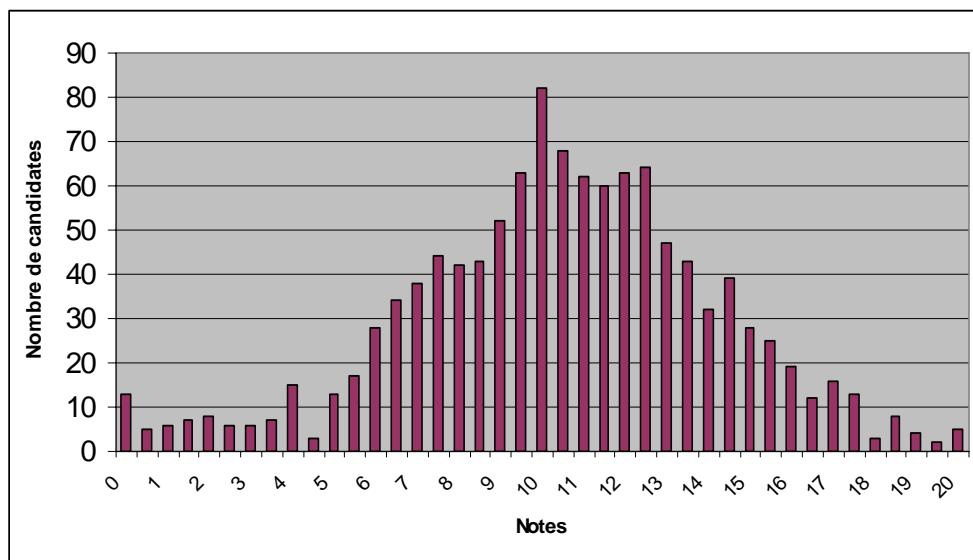
3	7 min 36	10 min 26
2,5	7min 46	10 min 38
2	7 min 57	10 min 50
1,5	8 min 07	11 min 03
1	8 min 19	11 min 16
0,5	8 min 30	11 min 30

RESULTATS EN COURSE FILLES CONCOURS EXTERNE :

Nombre de candidates inscrites	Nombre de candidates ayant passé l'épreuve	Moyenne des candidates ayant passé l'épreuve	Nombre de candidates dispensées	Nombre de candidates absentes
1268	1144	10,45	117	07

Répartition des notes sur 20 à l'épreuve de course des candidates ayant passé les épreuves

[Cadre1]



Analyse des résultats :

- 1144 candidates ont passé l'épreuve de course ce qui représente 84,8 % du nombre de candidates ayant passé les épreuves physiques d'EPS.

- Le nombre de candidates est nettement en hausse par rapport à la session 2005, ce qui s'explique en partie par la suppression de l'épreuve de badminton (session 2005).

- La moyenne de l'épreuve est de 10,45.

- La répartition des notes est la suivante :

- 1,13 % des candidates ont obtenu 00 sur 20
- 5,5 % des candidates ont une note inférieure à 05
- 32,66% des candidates ont une note comprise entre 05 et 9,5
- 48,9 % des candidates ont une note comprise entre 10 et 14,5
- 11,79% des candidates ont une note supérieure à 15

- Plus de 60% des candidates ont obtenu 1 note supérieure à 10/20.

- Si l'épreuve de course est encore choisie par certaines candidates par défaut, il semble que l'épreuve pour la majorité des candidates ait été bien préparée voire très bien préparée. Les performances des candidates en témoignent.

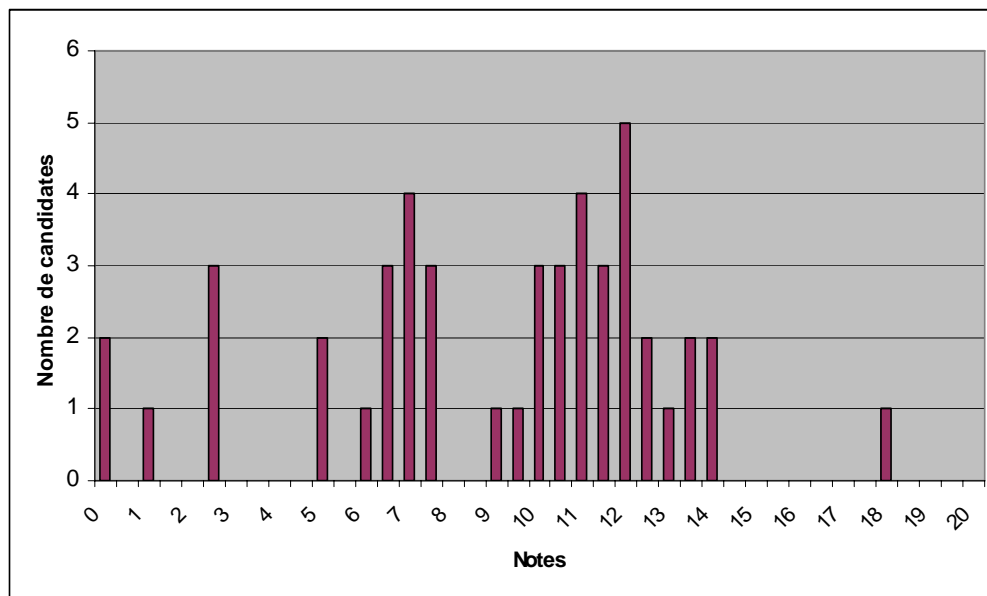
- Le jury constate une amélioration dans la préparation des candidates, ce qui témoigne d'un entraînement suivi et régulier à la course de 1500m. Peu, voire pas de candidates méconnaissent les exigences de l'épreuve.

RESULTATS EN COURSE FILLES CONCOURS 3ème VOIE

Nombre de candidates inscrites	Nombre de candidates ayant passé l'épreuve	Moyenne des candidates ayant passé l'épreuve	Nombre de candidates dispensées	Nombre de candidates absentes
55	47	9,02	8	0

Répartition des notes sur 20 à l'épreuve de course des candidates ayant passé les épreuves

[Cadre2]



Analyse des résultats :

- 47 candidates ont passé l'épreuve, la répartition des notes est la suivante :
 - 4,25% des candidates ont obtenu 00 sur 20
 - 8,51% des candidates ont une note inférieure à 05
 - 31,91% des candidates ont une note comprise entre 05 et 9,5
 - 53,19% des candidates ont une note comprise entre 10 et 14,5
 - 2,12% des candidates ont une note supérieure à 15
- 55 % des candidates ont obtenu 1 note supérieure à 10/20.

Constats et conseils aux candidates de l'épreuve de course des 2 concours :

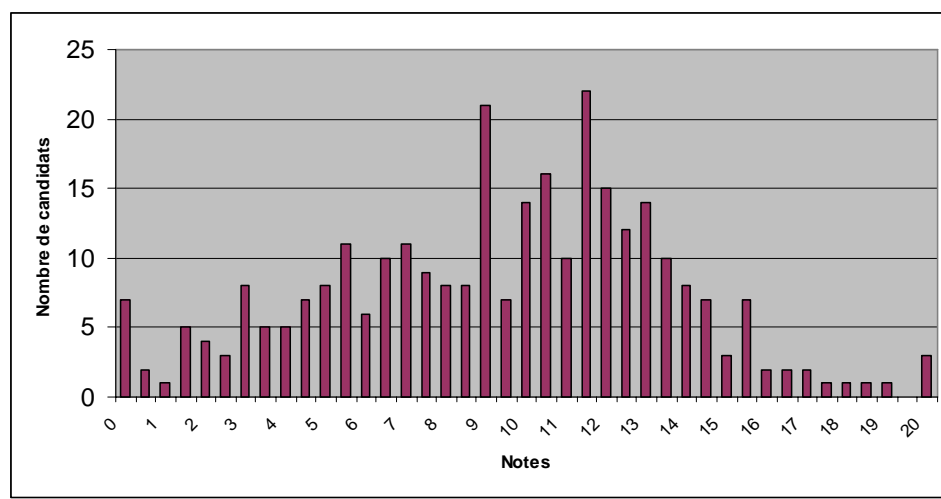
- L'épreuve de 1500m nécessite de la part des candidates :
 - une préparation sur le long terme, entraînement régulier dans des conditions réelles d'exécution afin de ne pas mettre en jeu leur intégrité physique le jour de l'épreuve. Un entraînement de type footing ne saurait suffire. Aussi le jury recommande aux candidats d'expérimenter cette épreuve dans des conditions réelles de passation d'épreuve.
- Des connaissances sur l'échauffement et sur sa mise en œuvre sont nécessaires.
- La préparation doit en effet permettre aux candidates d'améliorer progressivement leurs performances (évaluées sur 20 points). Il est donc nécessaire d'avoir un entraînement suivi et construit qui amène le candidat à la meilleure performance le jour de l'épreuve.

RESULTATS EN COURSE GARCONS CONCOURS EXTERNE :

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant passé l'épreuve	Moyenne des candidats ayant passé l'épreuve	Nombre de candidats dispensés	Nombre de candidats absents
314	297	9,32	15	2

Répartition des notes sur 20 à l'épreuve de course des candidats ayant passé les épreuves

[Cadre3]



Analyse des résultats :

- L'épreuve de course est choisie par 297 candidats soit 98,3 % du nombre de candidats ayant passé les épreuves. En effet l'autre choix (danse) d'activité proposée explique ce choix massif des candidats.

- Répartition des notes :

- 2,35% des candidats ont obtenu 00 sur 20
- 13,46% des candidats ont une note inférieure à 05
- 33,3% des candidats ont une note comprise entre 05 et 9,5
- 43,09% des candidats ont une note comprise entre 10 et 14,5
- 7,74% des candidats ont une note supérieure à 15

51 % des candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20.

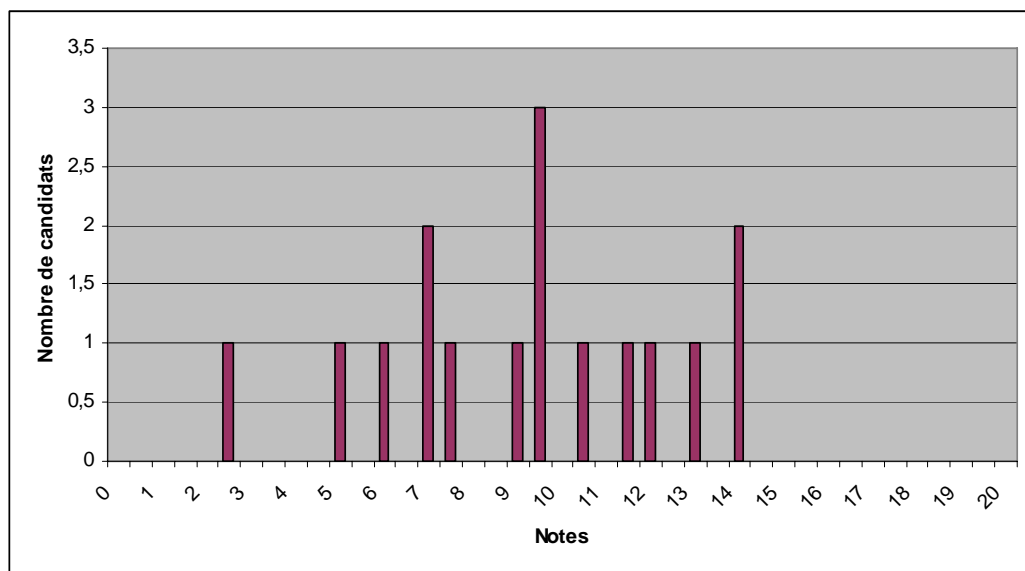
La moyenne de l'épreuve est inférieure d'un point à celle des candidates. Le barème semble moins accessible pour les candidats que pour les candidates et d'autre part le choix massif proche de 100% des candidats à cette épreuve peut expliquer cette baisse de moyenne par rapport à celle des candidates.

RESULTATS EN COURSE GARCONS CONCOURS 3ème VOIE :

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant passé l'épreuve	Moyenne des candidats ayant passé l'épreuve	Nombre de candidats dispensés	Nombre de candidats absents
17	16	9,22	1	0

Répartition des notes sur 20 à l'épreuve de course des candidats ayant passé les épreuves

[Cadre4]



Analyse des résultats :

- Répartition des notes :

- 6,25% des candidats ont une note inférieure à 05
- 56,25% des candidats ont une note comprise entre 05 et 9,5
- 37,5% des candidats ont une note comprise entre 10 et 14,5
- 0% des candidats ont une note supérieure à 15

Constats et conseils du jury aux candidats de l'épreuve de course des 2 concours :

Les conseils de préparation de l'épreuve donnés pour la course filles restent valables.

DANSE

Conditions de déroulement :

↳ L'épreuve de danse s'est déroulée dans d'excellentes conditions dans les salles de danse du gymnase de l'Université d'Artois et de l'IUFM d'Arras.

Définition de l'épreuve :

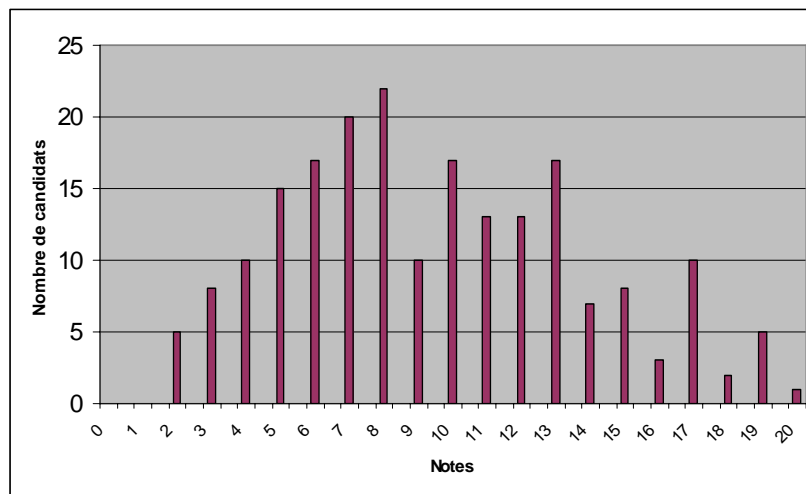
- ↪ L'épreuve de danse consiste en une prestation individuelle dans le but d'être vue et jugée. Les duos ne sont pas autorisés. Tous les styles de danse sont admis.
- ↪ Cette prestation a une durée de deux minutes maximum.
- ↪ Un support sonore est obligatoire, il est choisi par le candidat. Il est responsable de la mise en place de son accompagnement sonore (cd, cassette...) et du matériel nécessaire à la diffusion de celui-ci.
- ↪ La surface d'évolution au sol est de 9 mètres sur 11 mètres.
- ↪ Les candidats souhaitant donner un titre à leur chorégraphie, communiqueront celui ci au jury avant l'épreuve.

RESULTATS A L'EPREUVE DE DANSE CONCOURS EXTERNE

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant passé l'épreuve	Moyenne des candidats ayant passé l'épreuve	Nombre de candidats dispensés	Moyenne avec les dispensés	Nombre de candidats absents
212	203	9.53	8		1

Répartition des notes sur 20 à l'épreuve de danse des candidats ayant passé les épreuves

[Cadre5]



Analyse des résultats :

- Répartition des notes :

- 11,33% des candidates ont une note inférieure à 05
- 41,38% des candidates ont une note comprise entre 05 et 9,5
- 33% des candidates ont une note comprise entre 10 et 14,5
- 14,28% des candidates ont une note supérieure à 15

52,71 % des candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20.

47,29 % des candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20.

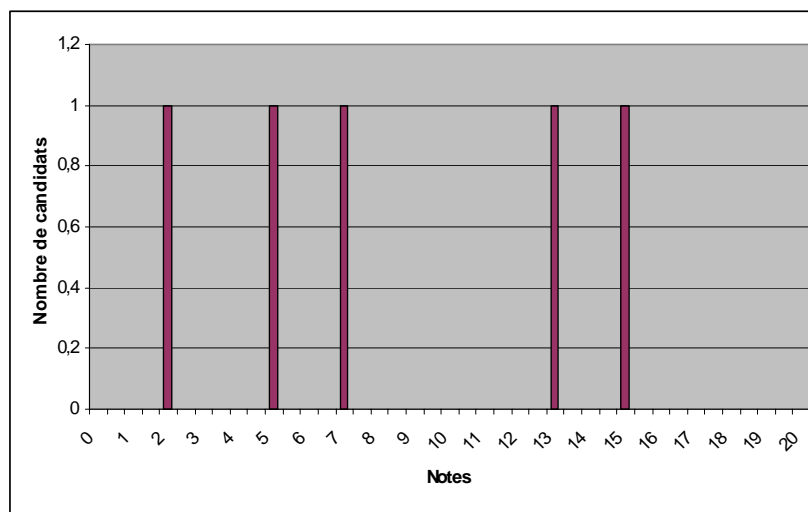
La moyenne de l'épreuve est de 9,53.

RESULTATS A L'EPREUVE DE DANSE CONCOURS 3ème VOIE

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant passé l'épreuve	Moyenne des candidats ayant passé l'épreuve	Nombre de candidats dispensés	Nombre de candidats absents
6	5	8,4	1	0

Répartition des notes sur 20 à l'épreuve de danse des candidats ayant passé les épreuves

[Cadre6]



Répartition des notes :

Le faible nombre de candidat(e)s ne permet pas de tirer des conclusions sur les chiffres donnés ci-dessus.

Analyse des résultats des 2 concours :

Les candidats ont dans l'ensemble préparé leur prestation.
 Quelques candidats ont proposé un thème sur une chorégraphie existante sans avoir de véritable projet.
 Styles de danse présentés : contemporain, modern jazz, influence classique, claquettes, « autre style non défini ».
 De nombreuses chorégraphies expriment une idée « au premier degré ». On trouve encore beaucoup de mime.

Conseils aux candidats de l'épreuve de danse des deux concours :

Le jury rappelle que la chorégraphie doit être une création personnelle ayant une visée artistique. Quelque soit le style de danse retenu, la virtuosité ne sera appréciée qu'au service d'un projet artistique.

Le projet artistique

Choix du projet et lisibilité du discours

Tous les styles de danse sont acceptés. Le candidat doit appuyer sa chorégraphie sur une intention. Le projet sera lisible et cohérent.

Les thèmes ou inducteurs utilisés doivent être choisis avec attention de manière à éviter les stéréotypes. Comme pour toute démarche artistique, les indices permettant de lire l'intention du candidat doivent être « subtils » et « symboliques ». Il convient d'éviter la prolifération d'indices redondants (exemple : la musique de Pinocchio, un faux nez et le thème du pantin qui devient humain). Il est également conseillé d'éviter un traitement trop manichéen du thème (exemple : je suis attaché, puis je me libère ...)

En élargissant sa culture dans les différents domaines artistiques (danse dans différents styles mais également arts visuels, musique, littérature, théâtre, poésie..), le candidat enrichira sa propre création. Il prendra conscience des moyens utilisés par les artistes pour exprimer corporellement une image, un personnage, un sentiment, un état, une émotion, un message ... Le projet artistique doit être composé : un début, un développement (qui peut comporter plusieurs parties) et une fin. Le candidat devra choisir un titre pour sa production. Celui-ci doit permettre au jury de comprendre son intention tout en lui laissant des indices à découvrir. En cas d'ambiguïté, de jeu de mots, il est conseillé de l'écrire sur une fiche.

La mise en scène spatiale :

L'utilisation de l'espace doit être en relation avec le projet et le style de danse. Elle peut être symbolique dans les directions et les trajectoires empruntées, dans l'orientation du corps (éviter d'être toujours en position frontale), dans les espaces choisis pour le début, le développement et la fin de la danse.

Le monde sonore.

Le candidat est responsable de son enregistrement et de l'appareil qu'il apporte. Il est conseillé de régler l'appareil pour obtenir un volume suffisant.

Les montages doivent être effectués pour ne pas dépasser les deux minutes.

Le choix de la musique est lié à l'intention exprimée. Là encore, le candidat devra prendre le temps d'effectuer des recherches pour trouver le support sonore compatible avec ses possibilités et ce qu'il veut exprimer.

Les chansons peuvent être utilisées à condition de prendre certaines distances avec le texte. L'erreur serait d'en faire « une chanson de gestes » (redondance entre le monde sonore et le propos).

Il est possible de danser une partie ou la totalité de la chorégraphie sur un silence. Là encore, c'est un choix qui doit être cohérent avec le propos.

La scénographie :

La tenue adoptée pour la chorégraphie doit, elle aussi, faire l'objet d'un choix réfléchi. La couleur, la forme, la texture, les effets produits par le mouvement constituent des indices symboliques. Le maquillage (ou le choix du « non-maquillage ») relève de la même démarche. Il est conseillé d'éviter la surabondance dans ce domaine.

Les vêtements ne doivent pas gêner le danseur et provoquer des gestes parasites : abaisser le tee-shirt, remonter une bretelle...

Les accessoires peuvent être utilisés avec pertinence en revêtant une valeur symbolique. Ils peuvent constituer un croisement entre les différents domaines artistiques (un tableau, une sculpture, une photo).

La motricité au service du projet

Afin de proposer une prestation aboutie, il est recommandé au candidat de se préparer physiquement et techniquement. Pour rendre le corps disponible, il faut comprendre et mettre en œuvre les principes d'action pour s'équilibrer et se déséquilibrer, sauter, tourner, chuter, se déplacer en faisant varier les appuis. Le candidat, pour exprimer une émotion, doit pouvoir agir sur les contrastes, la variation des énergies, les vitesses d'exécution, la modulation du tonus musculaire : c'est ainsi qu'il donnera du relief à sa production. Les qualités dynamiques mises en évidence lors de l'interprétation sont le reflet d'un travail mettant en valeur un corps performant et valorisé. Le jury attend donc du candidat une réalisation qui atteste de sa compétence à gérer un corps dans des espaces différents au moyen de gestuelles et postures diversifiées. Le temps limité (maximum 2 mn.) et l'espace structuré obligent le candidat à dévoiler un savoir-faire et un savoir être de façon concise. Aussi est-il conseillé d'éviter certains partis pris artistiques : motricité minimaliste, théâtralité exacerbée, travail sur un espace très réduit.

Le candidat ne peut recommencer sa prestation : il est donc indispensable que celle-ci soit mémorisée, ce qui permettra à l'interprète d'apporter sa résonance personnelle.

